

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 2^e Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 25^e SÉANCE

1^{re} Séance du Mardi 27 Octobre 1964.

SOMMAIRE

1. — Discussion sur une motion de censure (p. 3937).
MM. Loustau, Guy Ebrard, le président, Abelin, Boscary-Monservin, Arthur Moulin, Pisani, ministre de l'agriculture ; Maurice Faure, Duhamel, Nègre, Ruffe.
Renvoi de la suite du débat.
2. — Ordre du jour (p. 3952).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DISCUSSION SUR UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée par MM. Abelin, Barniaudy, Bosson, Bourdellès, Brugerolle, Charpentier, Chazalon, Charvet, Fréville, Philippe, Pillet, Jaillon, Méhaignerie, Michel Jacquet, Rémy Montagne, Orvoën, Le Guen, Maurice Faure, Duhamel, Georges Bonnet, Billères, Morlevat, Berthouin, Barrière, Schloesing, Desouches, de Pierrebourg, Robert Fabre, Mitterrand, Fouet, Antonin Ver, Bouthière, Duraffour, François-Benard, Chandernagor, Ayme, Raoul Bayou, Boulay, Couzinet,

* (2 f.)

Delmas, Gaudin, Marceau Laurent, Gilbert Faure, Max Lejeune, Loustau, Lucien Milhau, Regaudie, Var, Privat, Vignaux, Dumortier. (Application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution.)

En application de l'article 151 du règlement, j'ai organisé le débat.

L'ordre et la durée des interventions des orateurs ont été affichés.

La parole est à M. Loustau, premier orateur inscrit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.*)

M. Kléber Loustau. Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, le groupe socialiste s'est associé au dépôt de la motion de censure, car il constate que le récent débat agricole n'a pas inspiré à l'action du Gouvernement le redressement que la colère paysanne rend pourtant nécessaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et sur divers bancs du centre démocratique.*)

Nécessaire, parce que cette colère est légitime ; nécessaire, parce qu'il est urgent que l'exécutif tienne les promesses qu'il a demandé au Parlement de légaliser en lui faisant voter depuis 1960 un certain nombre de lois agricoles. (*Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants. — Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Hervé Laudrin. Que vous n'avez pas votées !

M. René Laurin. Vous avez voté contre !

Plusieurs députés de l'U. N. R.-U. D. T. Vous ne les avez pas votées !

M. Kléber Loustau. Je me proposais justement de vous donner, à ce sujet, notre explication. (*Exclamations et rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.* — *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.*)

M. Hervé Laurin. Vous y mettez le temps !

M. René Laurin. Vous avez mis quatre ans pour nous la donner !

M. Kléber Loustau. Il est en effet exact que lors de l'examen par l'Assemblée des textes gouvernementaux, nous avons formulé à leur égard les plus expresses réserves parce qu'ils aboutissaient, en fait, à donner un blanc-seing à un gouvernement qui ne pouvait avoir notre confiance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Diomède Carroux. Dans ces conditions il n'y a plus d'Etat possible.

M. Kléber Loustau. En effet, ce n'était pas un pouvoir qui inaugurerait sa gestion économique en faisant supporter aux travailleurs des villes et des campagnes le coût de sa première tentative de stabilisation, qui pouvait tenir les promesses de la loi d'orientation agricole. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. André Fanton. Il fallait le faire avant !

M. Kléber Loustau. Aussi — et cela, mesdames, messieurs, vous rassurera probablement tout à fait — le Gouvernement ne nous a pas déçus, nous autres, socialistes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* — *Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Il a au contraire, par sa politique, justifié notre attitude ; et le temps qui s'est écoulé sans qu'aucune des promesses ne soient tenues semble avoir augmenté le nombre des sceptiques, le nombre de ceux qui aujourd'hui, dans cette Assemblée, hésitent, monsieur le Premier ministre, à vous accorder un nouveau crédit, le nombre de ceux qui, devant la dégradation de la situation économique de l'agriculture, se demandent si vous pouvez encore tenter d'y remédier.

Nous serions coupables si nous n'offrions pas à l'Assemblée nationale l'occasion de reprendre ses responsabilités, celles dont elle vous a saisi en votant les lois agricoles, celles que, à mon avis, elle ne peut plus vous déléguer lorsqu'elle fait le bilan de votre action.

Ce bilan, le récent débat qui s'est déroulé dans cette enceinte a pu le dresser. Est-il encore utile d'y revenir, alors que les jours qui ont passé ont fourni des exemples patents de l'incapacité du Gouvernement à résoudre les problèmes qui sont posés ? Il est maintenant démontré que la politique dans laquelle s'inscrit l'action du ministre de l'agriculture ne peut permettre à ce dernier de réussir, même s'il est animé des meilleures intentions.

Incontestablement, le pouvoir favorise la prolétarisation des agriculteurs en déconsidérant, au lieu de la fortifier, la coopération agricole qui pourtant reste la seule chance qu'ont les agriculteurs de partir eux-mêmes et ensemble à la conquête de leurs marchés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

Aucun des décrets d'application des lois agricoles n'est paru au *Journal officiel* sans avoir été arraché par les paysans. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.* — *Protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Louis Terrenoire. C'est entièrement faux.

M. Kléber Loustau. Si, dans quelques instants ou cette nuit, M. le Premier ministre annonce de cette tribune son intention de faire quelques concessions, la preuve sera faite une fois de plus que, pour être entendu du pouvoir, il faut, dans le pays, avoir recours aux manifestations de toutes sortes, et, au Parlement, à la motion de censure. (*Applaudissements sur les mêmes bancs et sur les bancs du groupe communiste.* — *Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Mais, mesdames, messieurs, les quelques brouilles que le Gouvernement pourrait accorder aux agriculteurs ne pourront pas atténuer, hélas, le malaise agricole.

M. André Fanton. Vous prenez vos précautions.

M. Kléber Loustau. Les informations que nous rapportons de nos départements... (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants*) nous interdisent de nier l'ampleur et le sérieux des mouvements revendicatifs. (*Nouvelles exclamations et interruptions sur les mêmes bancs.* — *Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

M. le président. Mes chers collègues, il serait convenable d'écouter l'orateur dans le silence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

Que vous apparteniez à l'opposition, à la majorité ou au propre groupe de l'orateur qui est à la tribune, je vous prie d'écouter ce dernier en silence.

M. Kléber Loustau. Au cours du débat du 9 octobre, M. le ministre de l'agriculture, répondant aux nombreux orateurs qui se sont succédés à cette tribune, a déclaré qu'il n'y avait pas d'autre politique agricole possible. Voilà qui est grave pour les agriculteurs de notre pays ! Il est vrai qu'on ne peut pas demander à ce Gouvernement de faire une autre politique agricole.

M. Michel de Grailly. On pourrait faire la vôtre, par exemple ?
M. Kléber Loustau. Un Gouvernement qui institutionnalise un plan de stabilisation annoncé pour six mois...

M. Louis Terrenoire. Et les travailleurs ?

M. Kléber Loustau. ... et qui se révèle incapable de l'appliquer aux prix de la terre, du bâtiment et du matériel ne peut qu'accroître les coûts de production agricole.

M. Michel de Grailly. Vous êtes orfèvres !

M. Kléber Loustau. Un Gouvernement qui, en fait, n'entreprend aucune des réformes de structure nécessaires... (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* — *Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. André Voisin. Et qu'avez-vous fait vous-même ?

M. Kléber Loustau. ... et qui se refuse à réduire les dépenses improductives, ne peut évidemment pratiquer une stabilisation juste et effectuer les transferts permettant la réalisation progressive de la parité entre l'agriculture et les autres secteurs économiques.

M. René Laurin. Vous avez fait le contraire quand vous étiez ministre.

M. Kléber Loustau. Peut-être nous dira-t-on une nouvelle fois qu'il faut laisser au Gouvernement toute latitude, pour ne pas le gêner dans ses négociations sur le plan européen. On ne nous fera jamais croire que les quelques centimes réclamés par les producteurs pour le rajustement du prix du lait compromettraient la réalisation de la politique agricole commune.

En revanche, si les institutions européennes disposaient des moyens que les négociateurs du traité de Rome voulaient leur voir dévolus, si le Parlement européen était effectivement le législatif d'un véritable exécutif européen, s'il existait à Bruxelles une véritable autorité supranationale, la position française eût plus facilement emporté. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

M. Louis Terrenoire. C'est M. Pineau qui était négociateur !

M. Kléber Loustau. En effet, une vue plus européenne des problèmes, une manière plus communautaire de les affronter auraient pu, certainement mieux qu'un ultimatum, fléchir les égoïsmes nationaux. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. André Fanton. Vous êtes le seul de cet avis !

M. René Laurin. Pourquoi M. Pineau n'avait-il pas prévu cela dans le traité ?

M. Kléber Loustau. Si vous voulez parler, mon cher collègue, faites-vous inscrire dans le débat.

Certes, il est heureux que les organisations professionnelles comprennent qu'on ne peut pas limiter la politique agricole à l'action sur les prix. Mais le refus du pouvoir de revaloriser les produits de la terre ne peut que déconsidérer l'effort fait par le mouvement paysan pour poser le problème agricole français dans toute son ampleur.

Les conséquences de l'inertie du Gouvernement sont redoutables. Non seulement il a manqué l'occasion d'agir avec l'appui d'un mouvement paysan dont les yeux se sont ouverts aux réalités économiques de notre temps, mais il néglige systématiquement toutes les questions qui, pourtant, constituent les vrais problèmes, ces problèmes fondamentaux qui sont bien en partie ceux dont M. le ministre de l'agriculture parle dans la plupart de ses discours, l'aménagement des structures et de l'espace, la formation des hommes, l'amélioration des produits, mais que les exigences du pouvoir ne lui permettent pas de résoudre.

Alors que l'exode rural est déjà deux fois plus important que celui que le IV^e plan jugeait compatible avec l'équilibre de l'emploi, le Gouvernement s'efforce d'ajouter aux 160.000 pay-sans qui chaque année jugent leur avenir bouché dans l'agriculture, ceux qui, par sa faute, ne trouveront plus dans la gestion de leurs entreprises et dans l'espérance d'un sort meilleur les raisons de supporter pendant quelque temps encore une situation médiocre.

Ainsi, à la vague des jeunes urbains qui, après avoir submergé des écoles trop petites, déferle aux portes des entreprises, risque de se joindre, plus nombreuse que naguère, la masse des paysans mal préparés aux activités nouvelles qu'ils devraient embrasser. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du rassemblement démocratique.*)

En vérité, on peut parfois se demander si ce danger n'est pas le secret espoir de certains : créer le chômage qui rend plus

difficile le combat pour une société plus juste. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste et du rassemblement démocratique.)

Mais nous, socialistes, c'est cet avenir que nous voulons éviter aux enfants des villes comme des campagnes, car leur sort est lié, non seulement par un pouvoir qui ne fournit ni aux uns ni aux autres les moyens de devenir les hommes de notre temps... (Protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Henry Rey. Heureusement que vous êtes là !

M. Kléber Loustau. ... non seulement par l'insertion, chaque jour plus précise, de l'agriculture dans l'ensemble de l'activité économique du pays, mais aussi et surtout parce que, avec les salariés des villes et des campagnes, les paysans constituent le peuple des travailleurs. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.) En bloquant les salaires des uns et les prix des autres, le pouvoir les unit et les Français ne s'y trompent pas, qui approuvent le combat...

M. Jean-Franck de Préaumont. Voyez le canton de Chelles !

M. Kléber Loustau. ... des paysans lors même que le Gouvernement tente d'en faire les victimes.

M. Alban Fagot. Vous, vous voulez leur disparition !

M. Kléber Loustau. Il est donc bien vrai, mesdames, messieurs, comme l'a déclaré M. le ministre de l'agriculture lors de notre récent débat agricole que, pour le Gouvernement, il n'y a pas d'autre politique possible ; mais c'est cet aveu qui le condamne car il reste que l'agriculture française a besoin d'une autre politique. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.) C'est pourquoi la France a besoin d'un autre gouvernement. (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Edmond Bricout. Lequel ? Le vôtre ?

M. le président. La parole est à M. Ebrard. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

M. Guy Ebrard. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, un conflit de la plus haute importance oppose le Gouvernement au monde agricole.

Il intéresse la nation tout entière car le temps est révolu où le problème agricole se limitait à lui seul. On ne saurait concevoir d'économie globale sans un équilibre harmonieux entre l'industrie et l'agriculture. A terme, le sort de toutes les catégories sociales est lié à celui des paysans.

Nous avions tous espéré qu'après la consultation au sommet de l'Etat et les déceptions qui lui ont succédé à la base, qu'après un dialogue renoué puis abandonné, qu'après les débats instaurés devant le Parlement, le Gouvernement se déciderait à appliquer la loi et répondrait à l'exigence de tous. Je dis de tous car dans le dernier débat parlementaire il ne semble pas que le langage de la majorité ait été très différent de celui de l'opposition. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

Mais le Gouvernement, enfermé dans sa rigueur, ensermé dans les limites strictes du plan de stabilisation, se refuse à toute mesure d'apaisement, c'est-à-dire à toute mesure d'équité. Il ne reste donc qu'une procédure à l'opposition pour se faire entendre : le dépôt d'une motion de censure.

Mais de grâce ! monsieur le Premier ministre, après avoir poussé le Parlement dans ses derniers retranchements, ne venez pas lui reprocher tout à l'heure qu'en mettant en cause l'existence de votre Gouvernement, il recourt aux délices et aux poisons du passé ! (Applaudissements sur les mêmes bancs. — Protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Nous avons tout simplement le sentiment que nous exerçons nos droits inscrits dans la Constitution, que l'opposition fait son devoir et que seule cette procédure place chacun devant ses responsabilités. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

Dans ce dialogue d'ombres qui s'est instauré devant le Parlement depuis qu'il est réduit au silence... (Rires et protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

M. Edmond Bricout. Soyez sérieux !

M. François Bénard. Alors, taisez-vous, monsieur Ebrard !

M. le président. Mes chers collègues, je vous prie de laisser parler M. Ebrard et de l'écouter en silence. (Sourires.)

M. Guy Ebrard. ... depuis qu'il est réduit au silence parce que vous l'empêchez de voter... (Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.) ... nous entendons attester — et cela vous gêne peut-être, messieurs (Protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste), que les mots magiques ne remplacent pas les votes clairs.

(Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

M. le président. Mesdames, messieurs, je vous prie de rester calmes.

M. Guy Ebrard. Et n'est-il pas regrettable peut-être que nous en soyons là après l'important travail d'élaboration qui a été réalisé et pour lequel il est juste de dire que M. le ministre de l'agriculture n'a pas ménagé ses efforts comme le Parlement ne lui a pas ménagé les siens ? (Murmures sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Cet effort cherchait à faire bénéficier l'agriculture de l'expansion, grâce à une politique de prix et à la mise en œuvre de nouvelles structures de production et d'organisation. Cette ambition était, pourtant, mesurée puisqu'elle devait conduire les agriculteurs à conserver un pouvoir d'achat au moins équivalent à celui de 1958, date à laquelle votre premier geste avait été de leur retirer les indexations de prix, indexations qu'ils considéraient toujours comme leur victoire. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique, des groupes socialiste et communiste.)

Sans doute, pour faire face à la rapide et contraignante évolution des conditions de vie, des méthodes de production et d'organisation du marché, l'agriculture doit-elle modifier profondément ses structures et accepter que le monde de demain ne ressemble plus à celui d'hier.

Mais s'il y a du courage à le dire aux agriculteurs — qui en sont d'ailleurs conscients — il n'y en aurait sans doute pas à les laisser désarmés devant de si redoutables changements. Car les armes qu'il faut leur donner leur sont indispensables, non pour tenter de briser l'évolution, mais pour leur permettre de s'y adapter, de la tourner à leur profit, c'est-à-dire au profit de toute la communauté nationale.

La loi d'orientation agricole de 1962 et la loi complémentaire avaient pour but d'aider les agriculteurs à monter dans le train de la prospérité. Il ne s'agissait pas de rattraper intégralement les catégories les plus favorisées, mais de donner à l'agriculture la possibilité d'éviter que le fossé ne s'élargisse davantage et aux agriculteurs leur chance de rester, à force de discipline, de courage et de progrès, des Français de leur temps en assurant aux produits français un bel avenir dans le Marché commun.

La loi n'a pas été appliquée, et ce qui est plus grave, vous en avez peut-être cassé la dynamique. L'esprit de la loi puisait ses racines dans une option démographique fondamentale : d'une part, limiter le plus possible un exode agricole qui serait sans frein si une politique d'intervention ne venait sauvegarder l'exploitation de type familial, en lui donnant ses chances pour accéder à un seuil de rentabilité ; d'autre part, pour les 70.000 personnes actives qui devaient irrémédiablement quitter la terre, suivant les options du IV^e Plan, ne pas les laisser à l'abandon et les reclasser en les formant à d'autres métiers et en les faisant accéder à un niveau social à parité avec les autres catégories professionnelles.

Les chiffres démontrent, hélas ! que non seulement le but visé n'a pas été atteint, mais encore qu'au lieu de se ralentir l'exode rural n'a fait que progresser. Il passe, dans le rapport pour les options du V^e Plan, du simple au double par rapport au IV^e Plan : 145.000 personnes actives quitteront annuellement la terre, soit 1.160.000 départs prévus de l'agriculture de 1962 à 1970. Cela ne tient-il pas en partie à ce que le Gouvernement n'applique pas les textes ou au fait, que lorsqu'il s'y résout, il n'agit pas toujours dans l'esprit de la loi ?

Les dispositions de l'article 8 tendent à accorder une aide préférentielle sur le plan financier et sur le plan fiscal à tous les agriculteurs, et notamment aux jeunes, pour les encourager à améliorer leurs structures d'exploitation. Plusieurs décrets d'application vont à l'encontre de la loi. Le décret du 22 mai 1963, au lieu d'apporter une aide spécifique nouvelle à la restructuration des exploitations, définit les règles que le Crédit agricole devra observer pour l'octroi des prêts.

Il en limite le montant. Le montant des prêts est fixé à un pourcentage de 60 p. 100 de la valeur de l'acquisition des propriétés, laissant à la charge des agriculteurs un autofinancement de 40 p. 100. Leur plafond est fixé à 40.000 francs dans le cas général et ceci est d'autant plus grave que les prêts complémentaires à moyen terme ont été supprimés.

Enfin, s'il est normal qu'un régime préférentiel soit accordé aux acquéreurs des S. A. F. E. R., sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, et par voie de conséquence aux preneurs, une regrettable discrimination lèse les agriculteurs les plus modestes.

Le décret du 22 mai 1963 en limite aussi l'octroi. Ces prêts à long terme « plafonnés » ne peuvent être accordés que si l'exploitation, après acquisition, atteint une superficie supérieure au minimum de la réglementation des cumuls et ne dépasse pas d'un tiers la superficie maximale prévue par la loi d'orientation. En attendant que ces superficies soient fixées, le plafond

de la valeur de l'exploitation est uniformément de 240.000 francs, ce qui ne correspond pas aux variations du prix de la terre d'une région à l'autre.

Ainsi, les agriculteurs les plus modestes se trouvent lésés par la discrimination qu'introduit le décret du 22 mai et que n'avait pas prévue la loi. On arrive à ce paradoxe d'agriculteurs moins bien traités par le Crédit agricole et disposant de moins de facilités d'emprunter après la loi qu'avant la loi !

On peut aussi contester la manière dont l'application est faite de l'intervention du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles — le F. A. S. A. S. A. Nous constatons, au niveau des décrets et au niveau du budget un certain déséquilibre en faveur des mutations professionnelles par rapport aux autres actions du F. A. S. A. S. A., comme si le Gouvernement — et nous lui demanderions de s'en expliquer — mettait plus de conviction et de souplesse à aider le départ des agriculteurs vers d'autres professions et moins de persuasion et plus de rigidité à aider les agriculteurs qui veulent chercher un avenir en continuant de cultiver la terre.

Nous ne lui reprochons certes pas, bien au contraire, l'intervention en faveur des mutations professionnelles, mais nous aimerions voir cet effort harmonieusement équilibré dans tous les domaines.

Au niveau des décrets, ceux-ci sont si exigeants de conditions, de règles, notamment pour les mutations d'exploitations et pour l'indemnité viagère de départ, qu'ils découragent les candidats. Ils le sont beaucoup moins au niveau des mutations professionnelles.

Au niveau du budget, les crédits étaient, en 1964, de 12.700.000 francs pour l'indemnité viagère de départ et les mutations d'exploitations ; ils étaient du double, soit 25 millions de francs, pour les mutations professionnelles. Pour 1965, ils seront de 33 millions de francs, contre 44 millions de francs.

C'est d'ailleurs tout le problème d'ensemble des crédits du fonds d'action sociale qui est posé : 100 millions de francs contre 170 millions de francs qui lui seraient nécessaires.

Ce n'est pas le taux d'indemnité proposé aux personnes âgées qui les incite beaucoup à prendre leur retraite dans des conditions décentes et ce n'est pas d'ailleurs avec des crédits insuffisants que les agriculteurs peuvent trouver un recours dans une formation professionnelle.

Par ailleurs, les deux derniers alinéas de l'article 27 de la loi complémentaire concernant les régions déshéritées, c'est-à-dire avant tout les régions de montagne, n'ont jamais vu paraître les décrets d'application.

Imaginez, mesdames, messieurs, la déception de tous ces agriculteurs, de ceux-là même qui connaissent les conditions de vie et d'exploitation les plus difficiles.

Du même coup, vous contribuez au déséquilibre de nos régions en n'attribuant pas les crédits exceptionnels qui étaient prévus pour les rééquilibrer.

Enfin, on parle beaucoup d'une agriculture de groupe. La loi du 8 août 1962 l'avait instituée, mais aucun décret d'application n'a paru. Or la portée incontestable de cette loi était un moyen de défendre l'économie française contre l'intrusion de capitaux étrangers. Nous voulons savoir pourquoi le décret n'a pas paru. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)*

Ainsi, mesdames, messieurs, on ne peut pas à la fois promouvoir la survie de la petite et de la moyenne exploitation familiale et ne pas lui donner les moyens de subsister. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)* Ou alors, si on ne le peut plus ou si on ne le veut plus, il faut le dire franchement, et tout de suite. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Il en est de même pour l'article 31 de la loi d'orientation agricole. Il précisait qu'en attendant que soit mise en œuvre une politique garantissant la rentabilité de l'exploitation agricole définie à l'article 2, les prix agricoles devaient tenir compte de la rémunération du travail et du capital en agriculture. Cette disposition n'a jamais été appliquée, le réseau d'observation comptable n'ayant pas été institué et le Gouvernement n'ayant pas présenté le rapport qu'il devait soumettre au Parlement.

Cependant le 4^e alinéa de l'article indiquait bien que les prix agricoles devaient être fixés de manière à assurer aux exploitants agricoles, compte tenu de l'ensemble des productions en bénéficiant, un pouvoir d'achat au moins équivalent à celui de 1958.

Or, à défaut de ne pouvoir nous référer au rapport que le Gouvernement devait nous présenter, que constatons-nous ?

L'indice des prix n'a cessé depuis 1958 d'accuser un écart par rapport à la hausse des autres indices. Sur la base de 1958, d'après les chiffres de l'I. N. S. E. E., le taux des prix à la production se situe à 116, celui des produits nécessaires à la production agricole est à 126 et celui des prix de détail des denrées alimentaires à 128.

Ainsi, depuis 1958, les agriculteurs, non seulement en raison de la nécessité dans laquelle ils sont de moderniser leurs exploitations, mais aussi par suite de l'augmentation constante du prix du matériel et des produits qui leur sont indispensables et qu'ils n'ont pu répercuter dans les prix à la production, ont vu leurs revenus baisser. De plus, le plan du 12 septembre, décidé avant la remise en ordre de chaque catégorie professionnelle, a « photographié » les distorsions existant entre les prix industriels et les prix agricoles.

Quelles en sont les conséquences sur le revenu des agriculteurs ?

Au cours des trois premières années du IV^e plan, la progression du revenu de l'ensemble de la population française a atteint, en francs constants, presque 20 p. 100, soit, compte tenu de l'accroissement de cette population, environ 13 p. 100 par personne.

Durant la même période, la progression du revenu de l'agriculteur se rapproche de 1 p. 100 seulement, ce qui signifie, compte tenu de la diminution de la population agricole, une progression du revenu individuel de l'ordre de 8 ou 9 p. 100.

Si l'on tient compte du fait que les ménages agricoles ne tirent pas la totalité de leurs revenus de l'agriculture, et qu'une partie du revenu de l'agriculture va à des non-agriculteurs, on peut conclure qu'au lieu de diminuer, l'écart sensible existant entre le revenu des agriculteurs et celui des autres catégories sociales s'est encore accru.

Cette situation est contraire à la loi et à l'orientation générale du plan. Elle est si grave pour l'économie générale que dans les grandes options prévues pour l'établissement du V^e plan a été envisagé un taux de croissance annuelle supérieur de 2,5 p. 100 par rapport aux autres catégories professionnelles. *(Murmures sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)*

Monsieur le président, ne pourriez-vous obtenir un peu de silence ?

M. le président. Monsieur Ebrard, j'essaie depuis un moment de rétablir le silence. Je constate, comme vous, que vous n'êtes pas très écouté... *(Rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)*

Messieurs, je voudrais que vous écoutiez l'orateur en silence. Je vous l'ai demandé au début de la séance. Si cette demande que j'adresse aux uns était suivie, elle pourrait profiter aux autres dans la suite de la discussion. J'espère me faire comprendre.

Il est indispensable, messieurs, d'écouter en silence, je vous le répète. Si vous n'êtes pas d'accord, vous avez le droit de vous taire, et si vous êtes d'accord, vous applaudissez.

C'est la seule manière pour un Parlement de tenir des séances dans la dignité qui convient.

Monsieur Ebrard, vous avez la parole, et vous seul.

M. Guy Ebrard. La gravité de cette situation ne vous avait pas échappé puisque vous aviez estimé nécessaire, en avril 1963, de relever de 6 p. 100 le prix du lait et qu'à deux reprises, ou en deux étapes, vous aviez relevé de 10 p. 100 le prix d'intervention de la S. I. B. E. V.

Mais nous savons ce qu'il en est de votre refus de céder sur les prix pour des raisons de politique financière, même si dans l'approche d'une politique agricole commune nous ne courions aucun risque à relever les prix agricoles français qui sont plus bas que ceux de nos partenaires. Ce n'est pas la politique de rigueur financière que vous avez inaugurée qui placera l'agriculture française dans une position concurrentielle au moment d'aborder le Marché commun.

Comment ne pas être inquiet, au moment d'aborder l'examen du IV^e plan, de la stagnation des crédits, même si le budget accuse une augmentation en matière d'habitat, d'enseignement, d'hydraulique et en matière d'investissements ?

Voilà comment se présentait la situation de l'agriculture française au moment d'aborder le Marché commun qui constitue bien l'une des chances de l'agriculture française.

Sur un banc du groupe socialiste. Très bien !

M. Guy Ebrard. L'établissement d'une politique agricole commune, pièce maîtresse et la plus difficile du passage de l'union douanière à l'union économique, suppose, quelles qu'en soient les modalités, la mise en œuvre de deux principes essentiels : l'unité de prix des produits agricoles dans l'ensemble de la Communauté et la préférence accordée aux produits de la Communauté par rapport à ceux des pays tiers.

Ces principes contenus dans le traité de Rome furent élaborés lors du premier marathon agricole de Bruxelles où fut mis sur pied le système des prélèvements et où M. le ministre de l'agriculture dépensa tant d'énergie.

Il ne restait plus qu'à procéder à leur application pratique. C'est la voie dans laquelle nous sommes engagés aujourd'hui et qui soulève actuellement de si légitimes controverses.

Je présenterai à cet égard deux sortes d'observations.

Le niveau auquel ces prix agricoles doivent être fixés dépendra probablement moins de considérations purement économiques que de considérations sociales. Quel est le niveau

des prix susceptible d'assurer, bien entendu conjointement avec des réformes de structures, la survie de nos exploitations familiales, sans constituer une surcharge excessive pour l'industrie des six pays ?

Il est clair que c'est en définitive à un niveau moyen que devra s'arrêter la décision de la Communauté. Il est non moins clair que cela entraînera une hausse sensible des prix français actuellement pratiqués, à laquelle le Gouvernement aurait dû procéder, ne serait-ce que d'une façon partielle.

Dès lors, puisqu'il s'y est refusé, pouvons-nous avoir vraiment l'assurance que le Gouvernement cherchera à obtenir cette unité de marché ?

Nous sommes inquiets de la déclaration que M. le Premier ministre a faite devant la chambre de commerce franco-britannique, le 14 janvier 1964, en ces termes :

« Les pays tiers auraient le droit d'être inquiets si, à l'intérieur du Marché commun, le niveau des prix agricoles était fixé au niveau le plus élevé, favorisant ainsi une production agricole dans des conditions économiques malsaines. Or, sur ce point particulier, la position française est tout à fait opposée, et tend, au contraire, à des prix agricoles les plus modérés possibles ».

Sur le fond, sans doute l'insistance des autorités françaises à exiger la détermination avant le 15 décembre 1964 d'un prix unique pour les céréales, même si son application doit être échelonnée dans le temps, est incontestablement fondée et va dans le sens de la construction économique de l'Europe.

L'opposition allemande, pour des considérations manifestement électorales, manque à la règle communautaire et il convenait de le lui rappeler. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Mais il est permis de se demander si la méthode employée, que l'on a pu qualifier d'ultimatum, est en l'occurrence la plus efficace et la plus habile. Une communauté, en effet, ce n'est pas seulement un ensemble d'institutions, de règles et de procédures destinées à mettre en œuvre une solidarité effective dans tous les domaines, c'est aussi un comportement et un esprit dans lesquels la confiance, voire l'amitié, joue un rôle irremplaçable. On ne bâtit pas une communauté à coup d'ultimatums. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

M. Louis Terrenoire. Il faut le faire remarquer mais pas trop fort !

M. Guy Ebrard. Il est permis de se demander si, pour avoir porté atteinte si lourdement à cet indispensable fondement, la diplomatie française n'a pas compromis la réalisation à venir de la Communauté des Six.

M. Jean de Lipkowski. C'est admirable !

M. Guy Ebrard. Et pourtant le comportement récent des agriculteurs des pays partenaires en faveur des agriculteurs français a porté témoignage d'une solidarité effective qu'avait scellée à Strasbourg, l'an dernier, la rencontre des organisations professionnelles européennes.

Mais qui peut douter, en fin de compte, des implications politiques du Marché commun agricole ? C'est un domaine dans lequel sont exigés des uns et des autres les conditions et les sacrifices les plus lourds par rapport à leurs habitudes et à leurs intérêts et cela ne saurait se concevoir sans la perspective parallèle d'une intégration politique.

Combien la France eût été mieux inspirée dans cette voie si, au lieu de s'arc-bouter sur la construction de l'« Europe des patries », dont nous récoltons peut-être déjà les fruits amers, elle avait persisté dans la seule voie vraiment originale ouverte à notre diplomatie depuis la guerre, celle d'un dépassement progressif de nos Etats dans tous les domaines au profit d'une vaste et puissante communauté. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

Mesdames, messieurs, cette motion de censure, la première de cette législature, tient à faire le procès de la politique agricole du Gouvernement.

Au-dehors, vous refusez à nos paysans, monsieur le Premier ministre, de voir leurs prix augmentés et mis à parité avec ceux de nos partenaires européens, prix pourtant supérieurs, vous promettez à nos paysans un avenir meilleur dans le Marché commun agricole et vous êtes tour à tour agissant pour lui et menaçant contre lui et toujours obstinément opposé à l'objectif d'une Europe politique intégrée qui, seule, en aurait facilité la réalisation. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste. — Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Au-dedans, vous faites dépérir des textes qui avaient valeur de charte pour les paysans entre la nation et vous. Et vous n'appliquez pas la loi devenue la loi de tous, et qui s'impose à tous, gouvernants et gouvernés. Vous voulez fonder la stabilité de votre monnaie sur l'instabilité de vos engagements... (Vifs applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique,

du centre démocratique et du groupe socialiste. — Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Alban Fagot. Et les vôtres ?

M. Guy Ebrard. En choisissant d'être plus généreux ou plus souple par ailleurs, vous voulez en faire porter toute la rigueur sur les agriculteurs de France, agriculteurs sacrifiés à un refus immédiat inhérent au plan de stabilisation et bercés dans des perspectives et des promesses futures inhérentes sans doute aux consultations électorales de 1965. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.) Qui donc ici ne mesurerait pourtant les contours difficiles de ce débat ?

C'est pour le dépolitiser... (Exclamations et rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. Laissons l'orateur conclure, je vous en prie messieurs !

M. Guy Ebrard. Il y a des mots faciles à dire mais difficiles à entendre !

C'est pour dépolitiser ce problème, pour que le pays dispose d'un bilan objectif des efforts accomplis en faveur de l'agriculture et de ceux qui restent à faire que nous avons demandé, dans le dernier débat, que le Gouvernement recoure à un comité des sages, comme il fut fait pour les mineurs. Les chiffres auraient ainsi perdu leur passion et les mots retrouvé leurs sens. De cela non plus, vous n'avez pas voulu !

Monsieur le Premier ministre, les jeunes générations politiques, comme celles des jeunes agriculteurs, aiment l'approche positive des problèmes. Elles aiment le langage concret de la vérité et ont besoin d'un climat de confiance qu'elles préfèrent au tumulte. Ce climat, vous ne l'avez pas créé. Vos promesses, vous ne les avez pas tenues.

M. Alban Fagot. Et les vôtres ?

M. Guy Ebrard. Celles que vous ferez, dans un instant ou peut-être cette nuit, les tiendrez-vous ?

Et d'ailleurs pouvez-vous en faire beaucoup, à moins d'accepter de céder à la pression de vos censeurs ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste. — Rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Les démocrates de cette Assemblée qui s'apprennent à censurer avec nous le Gouvernement ont le sentiment de faire respecter la loi, cette loi que vous ne respectez pas beaucoup, messieurs de la majorité... (Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Jean Sagette. Vous n'avez pas voté cette loi que vous voulez faire respecter !

M. Guy Ebrard. ... de faire aussi respecter ce point d'équilibre et de raison qu'est dans la République le monde paysan et d'être fidèles à la merveilleuse contribution humaine qu'il apporte à la santé morale et physique de la France. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste. — Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Abelin. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique.)

M. Pierre Abelin. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, voici donc un débat attendu, très attendu même, qui se situe dans le cadre de nos institutions.

Vous estimerez peut-être, monsieur le Premier ministre, que la procédure à laquelle nous avons recours est un peu lourde et que la motion de censure ne répond pas exactement à l'objet de la présente discussion.

La motion de censure ne serait que le moyen de mettre en cause la politique générale du Gouvernement et de substituer à une majorité existante, une autre majorité ayant un programme d'action précis.

Une voix U. N. R.-U. D. T. Il n'y en a pas !

M. Pierre Abelin. Sur le plan juridique comme sur celui de la réalité politique, vous avez peut-être raison.

Mais quel autre procédé pouvions-nous utiliser pour faire entendre notre voix de façon encore plus claire, pour que l'Assemblée prenne ses responsabilités et dise si elle approuve la politique agricole du Gouvernement ou si au contraire elle la désavoue ?

Sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. Et le vote du budget ?...

M. Pierre Abelin. Au mois d'avril dernier, nous avions soutenu, sans aucun succès, la question orale posée par M. Charvet, alors qu'on ne parlait pas encore de grève du lait.

Au début de septembre, j'ai demandé à M. le Premier ministre, au nom du groupe du centre démocratique, qu'un débat s'engage devant l'Assemblée, au cours de la semaine précédant l'ouverture de la session ou pendant la première semaine de reprise de nos travaux, dont l'ordre du jour n'était pas très chargé.

Les questions orales, brillamment développées par plusieurs orateurs le 9 octobre, ne pouvaient pas comporter de vote.

Restaient alors deux autres procédures. La première consistait à avancer la discussion du budget de l'agriculture. C'est ce que nous avons demandé à la conférence des présidents. Sans aucun succès, il faut bien le dire. La seconde consistait à recourir à

l'article 49 de la Constitution, qui permet au Gouvernement de faire une communication sur sa politique, suivie d'un débat et d'un vote. C'est à cette dernière procédure que M. Michel Debré avait eu recours au mois d'octobre 1959.

Il ne nous restait, comme ultime moyen, que la motion de censure et c'est pourquoi nous en discutons aujourd'hui. Nous avons d'ailleurs reçu sur ce point des conseils très autorisés. Lors du récent débat sur les questions orales de MM. Charpentier, Fabre et Loustau, M. le ministre de l'agriculture s'est exprimé de façon très nette. S'il n'est pas signataire de la motion de censure, on peut dire qu'il en est peut-être le premier promoteur. (*Rires et applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

M. Edgard Pisani, ministre de l'agriculture. Et vous êtes tombés dans mon piège !

M. Pierre Abelin. Vous êtes si séduisant ! (*Sourires.*)

« Il m'apparaît que, dans tous les cas, disait-il, le seul mode d'expression de la responsabilité parlementaire est le vote... » — *Sourires*, note le *Journal officiel* — « ... et qu'après tout, si l'opposition était tellement sûre d'obtenir un vote en sa faveur, une motion de censure aurait été déposée. »

Sur ce point, M. Pisani a maintenant entière satisfaction. (*Applaudissements et rires sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

Le ministre de l'agriculture déplorait aussi qu'un manifeste émanant de la fédération nationale des exploitants agricoles ait reçu l'accord exprès d'un certain nombre de parlementaires. Il mettait ainsi en cause les relations entre le syndicalisme et le Parlement. Le sujet est, de toute évidence, d'une très grande importance.

Le syndicalisme a sa fonction dans le pays ; la preuve en est que l'exécutif lui réserve assez souvent ses communications, voire ses confidences (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste*) plutôt que de s'en expliquer devant le Parlement. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Certains contacts récents, certaines audiences sont encore dans toutes les mémoires. En prenant ces contacts, le Gouvernement est parfaitement dans son rôle. En les assurant, nous n'outrepassons pas nos droits. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Si le syndicalisme était uniquement revendicatif, si, en opposition aux lois, il se manifestait en toute circonstance comme un groupe de pression, alors nous devrions prendre nos distances et ne pas oublier que notre principal devoir est d'assurer les synthèses possibles entre des aspirations parfois également justifiées.

Mais deux remarques doivent être formulées à ce sujet. La première est que dans le cas qui nous occupe, le syndicalisme, comme cela arrive bien souvent, défend ceux qui sont les plus menacés, les petits, ceux qu'accablent des évolutions économiques ou techniques très rapides et qui méritent ainsi notre sollicitude. Il se borne d'ailleurs à réclamer l'application d'une loi.

La seconde est que la profession agricole, depuis longtemps, a montré qu'elle n'était pas seulement revendicative, mais également constructive. Combien de réalisations sont dues à cette profession, qu'il s'agisse de la coopération, de l'effort d'équipement ou de l'enseignement ! Certes, la situation de l'agriculture serait encore beaucoup plus difficile si cet effort persévérant n'avait pas été conduit pendant de nombreuses années.

M. Camille Max-Petit. Grâce à qui ?

M. Pierre Abelin. A entendre M. le ministre de l'agriculture, dont nous ne contestons ni le talent ni la compétence, nous avons souvent l'impression que la politique agricole d'équipement, d'organisation des marchés, de recherche de débouchés extérieurs — dont le Marché commun a été l'une des principales étapes — date de quelques années seulement, c'est-à-dire du moment où il a pris ses fonctions.

Il est si convaincu qu'il finirait par s'abuser lui-même. (*Applaudissements et rires sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

Cependant, si les discussions ont été parfois confuses, au cours de la période antérieure, si l'Etat, absorbé par d'autres tâches également impérieuses, n'a pas toujours apporté aux producteurs l'aide qu'ils méritaient et qui eût été nécessaire — et je vous en donne acte — combien d'études fructueuses ont été menées en commun entre les représentants de la profession et ceux des pouvoirs publics et combien de résultats ont été enregistrés !

M. Pflimlin, qui fut ministre de l'agriculture pendant plusieurs années, disait déjà qu'il était nécessaire d'appliquer une politique agricole à long terme et il préférerait, comme chacun sait, renoncer à ses fonctions plutôt que de ne pas tenir les engagements pris envers les paysans. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et sur divers bancs.*)

Je vous assure que le ministre d'alors bénéficiait d'une confiance que le Gouvernement aujourd'hui en place n'a pas su ou n'a pas pu acquérir. J'ajoute, monsieur le Premier ministre, que nous, qui sommes représentants de la nation, qui participons à la vie provinciale, nous qui sommes responsables ou gestionnaires de collectivités départementales ou locales, en contact avec la population, ressentons plus profondément que d'autres et parfois même plus que les ministres — et c'est bien naturel — tout ce qu'il y a de douloureux, de pressant aussi dans les desiderata exprimés par les petites gens, par les classes moyennes, par tous ceux qu'accable l'évolution économique générale et qui voudraient bien être mieux guidés et orientés.

Si les intermédiaires, représentants de la nation ou dirigeants syndicaux, disparaissaient — cela serait peut-être de nature à plaire à certains — l'individu se trouverait seul, face à l'Etat qui, en dépit de la télévision toujours plus présente, constitue bien souvent un pouvoir lointain et qui, préoccupé de grands problèmes, donne l'impression de se désintéresser du sort des citoyens.

J'affirme en outre que les manifestations les plus spectaculaires, les plus vives aussi des groupes organisés, ne sont pas les moyens de pression les plus efficaces, les plus durables sur l'Etat. Il existe d'autres interventions subtiles, mais aussi certainement plus puissantes.

Il ne serait pas bon de blâmer les unes, sporadiques et parfois trop violentes, alors qu'on aurait de la complaisance pour les autres qui s'expriment avec plus de courtoisie.

Vous remarquerez enfin que le dépôt de la motion de censure n'a pas coïncidé avec la grève du lait.

Le syndicalisme doit conserver son indépendance. Je vois ici notre collègue si distingué, M. Vallon et le Gouvernement se souvient sans doute des déceptions rencontrées par la commission Vallon, au cours de ses travaux, il y a moins d'un an. Mais de même que le syndicalisme ne doit pas être incorporé dans un système politique, de même, nous autres parlementaires entendons conserver aussi notre indépendance. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et sur divers bancs.*)

Mais, me direz-vous, l'agitation paysanne comme la manifestation des auteurs de la motion de censure repose sur des données tout à fait contestables, puisque le Gouvernement a mené une action persévérante et qui a porté ses fruits, quoi que vous en pensiez, en faveur de la classe paysanne et des milieux ruraux.

Lors de son éloquente intervention du 9 octobre dernier, M. le ministre de l'agriculture a fait état des équipements qui sont prévus dans le budget de 1965. Alors que la masse budgétaire, nous a-t-il dit, ne s'accroîtra que de moins de 7 p. 100, les crédits afférents au ministère de l'agriculture seront augmentés de 12 p. 100.

Nous ne contestons pas ces chiffres. Il est tout à fait normal que, faisant suite à la reconstruction du pays, à la création de grands équipements de base qui ont conditionné notre développement économique des années passées, les gouvernements successifs se soient efforcés d'accroître des équipements d'un caractère plus spécial, quoique aussi nécessaires. Au demeurant, pour juger de ces problèmes et pour tracer des conclusions, il faudra attendre le résultat de la politique de débudgétisation. Nous en reparlerons par la suite.

La motion de censure ne vise pas les crédits d'équipement. Elle ne concerne que la non-application d'une loi dont il a déjà été fait mention, la loi du 5 août 1960, complétée par celle du 8 août 1962.

Sur ce sujet d'une si grande importance, nous ne sommes pas d'accord avec le Gouvernement.

Vous me direz, monsieur le Premier ministre, qu'un certain nombre de parlementaires maintenant favorables à l'application de la loi ne l'ont pas votée à l'époque. Parmi eux se trouve le ministre de l'agriculture actuel. (*Applaudissements et rires sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

M. Henri Duvillard. C'est du réchauffé.

M. Pierre Abelin. Je pense — et M. le ministre voudra bien me démentir si mon interprétation n'est pas exacte — que cette loi ne lui paraissait pas suffisamment compréhensive à l'égard de la production agricole et ne donnait pas assez de garanties. Le sénateur de l'époque, comme nous, n'était pas un opposant systématique. S'il n'a pas voté la loi, c'est qu'il ne la trouvait pas bonne. (*Applaudissements et rires sur les mêmes bancs.*)

Cependant le fait est là. Après l'abrogation de la loi d'indexation — bien que prudente, elle donnait de réelles garanties aux agriculteurs — due à MM. Gaillard et Pflimlin, le seul texte qui régit l'agriculture, qui fixe des orientations, qui serve de guide aux exploitants grands et petits, est la loi du 5 août 1960.

A partir du moment où elle a acquis véritablement la force que donne l'approbation populaire, il convient de l'appliquer. Le

Gouvernement doit le faire et le Parlement est chargé de veiller à cette application.

Je me souviens qu'un homme aussi intellectuellement honnête que M. Rochereau, sous la signature de qui la loi avait été déposée, déclarait qu'à son avis l'application du texte devait primer toute autre considération. Or, de toute évidence, le Gouvernement n'a pas eu la même conception. M. le ministre de l'agriculture — je m'excuse de le citer, mais dans un débat sur l'agriculture il faut bien le faire — M. le ministre de l'agriculture, disais-je, avec une crânerie et un pouvoir de séduction auquel nous sommes tous très sensibles, croyez-le bien (*Rires et mouvements divers.*) a expliqué aux jeunes agriculteurs que les réorganisations de structure étaient infiniment plus importantes que la question des prix, c'est-à-dire que l'application de l'article 8 dépassait de beaucoup en importance celle de l'article 31. Et M. Pisani a eu bien raison d'insister sur cette réorganisation nécessaire des structures.

Néanmoins, il y a assez loin des prévisions ou des déclarations à l'application proprement dite. Et si nous examinons le budget de l'agriculture, nous nous apercevons que l'augmentation des crédits destinés au F. A. S. A. S. A. est sans commune mesure avec les besoins. Au lieu des 170 millions de francs qui avaient été estimés comme le minimum indispensable, c'est 100 millions seulement qui figurent au budget.

Même si des crédits plus importants avaient été consentis, vous le savez, vous qui avez rencontré des difficultés dans l'application de ces textes et qui nous l'avez dit très sincèrement, les résultats n'en auraient pas moins été très inégaux selon les régions. De toute façon, les progrès enregistrés seront assez longs, d'autant plus qu'en application d'instructions dont je ne connais pas exactement la nature, le crédit agricole a trop souvent accordé des prêts à des exploitants possédant déjà des superficies importantes, alors que des exploitants plus modestes auraient pu, dans certains cas, s'ils avaient eu la possibilité d'acquérir des terres, atteindre le seuil officiel de rentabilité. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

Il serait donc illusoire et peu honnête de déclarer que les réformes de structures sont les seules à pouvoir permettre l'amélioration des conditions de vie et de travail des milieux ruraux. Avant que des résultats valables soient obtenus, certains exploitants, parmi les plus jeunes, les plus dynamiques, les plus soucieux de travailler, auront quitté la terre avec une sorte de désespérance. Nous n'assisterons plus à une reconversion, mais à un exil.

Or l'évolution récente, celle que nous trouvons enregistrée dans les documents officiels — excusez-moi de les citer à cette tribune mais je voudrais éviter de donner le sentiment d'un réquisitoire tendancieux à l'encontre de l'exécutif — l'évolution qui concerne les trois premières années du IV^e Plan, c'est-à-dire 1962, 1963 et 1964, montre que le Gouvernement s'est insuffisamment préoccupé de résoudre le problème des prix.

En francs constants, la progression du revenu de l'ensemble de la population aura atteint 13 p. 100 par personne, alors que la progression du revenu de l'agriculture ne dépassera pas 1 p. 100, soit, compte tenu de la diminution de la population agricole, une progression individuelle comprise entre 8 et 9 p. 100.

Que nous sommes loin des promesses que M. le Premier ministre faisait dans sa déclaration du 13 décembre 1962 !

Parlant du niveau de vie des agriculteurs, M. le Premier ministre précisait alors :

« Des mesures comme l'élévation du salaire minimum agricole garanti, l'extension des prestations sociales, sont des remèdes qui sont intervenus ou interviendront. Mais j'admets parfaitement que cet ensemble reste encore insuffisant. Le retard est grand et ne pourra être comblé que par une politique de longue haleine, en veillant à ce que les textes soient appliqués résolument, à ce que d'autres viennent les compléter, à ce que la gestion du crédit agricole soit revue dans un esprit large, au prix enfin d'un effort de solidarité nationale et par une politique de transferts de revenus, le tout sous l'impulsion de l'Etat et avec la collaboration des représentants de la profession ».

Ces assurances, qui témoignaient d'un esprit très averti, avaient été chaleureusement applaudies.

Les déclarations les plus éloquentes, les affirmations les plus péremptives, les critiques les plus vives, parfois, à l'encontre de vos prédécesseurs, monsieur le Premier ministre, ne changeront pas les données statistiques.

Comme l'a fait remarquer M. Vallon — toujours lui ! — les inégalités s'accroissent. Ce ne sont pas les agriculteurs qui démentiront sur ce point M. le rapporteur général du budget. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

Abandonnant le plan social et revenant à l'aspect économique des faits, je constate que la loi du 5 août 1960, même imparfaite,

est conforme à notre intérêt national. Vous n'avez donc pas le droit de sacrifier l'avenir au présent.

Chacun sait que cette loi tend, pour partie, à détourner les producteurs de productions considérées comme peu satisfaisantes ou peu rentables, ou ne disposant pas de débouchés suffisants, pour les orienter vers d'autres productions disposant, à terme plus ou moins proche, d'un marché plus étendu.

Or le décret qui devait être publié avant le 15 octobre 1961 et qui devait fixer de façon très précise le rythme des rapprochements progressifs des prix français de ceux qui étaient pratiqués dans les autres pays du Marché commun n'est pas intervenu.

Vous savez mieux que personne que lorsque des communications sont faites par le Gouvernement sur nos prix agricoles à la commission économique de Bruxelles, nos producteurs de prix sont les plus bas d'Europe. (*Applaudissements sur des nombreux bancs du centre démocratique et du groupe socialiste.*)

Lorsque M. Pisani a pris ses fonctions, il y a deux ou trois ans, il craignait d'être le ministre de l'abondance en tous domaines et il le disait abondamment. (*Sourires.*)

Sur ce point, il peut être rassuré !

En dépit d'une année climatique favorable, la production des produits laitiers et des viandes ne s'accroît pas dans la mesure convenable pour satisfaire les besoins qui sont eux-mêmes en augmentation importante et dans des conditions telles que nous puissions fournir nos partenaires de la Communauté économique européenne, comme cela paraissait prévisible et extrêmement souhaitable.

La preuve en est que nous serons contraints, d'ici à la fin de février, d'importer des tonnages importants de matières grasses — je laisse à M. le ministre de l'agriculture le soin de préciser les chiffres — et que le relèvement récent des taux d'intervention de la S. I. B. E. V. n'a pas fait apparaître sur le marché des tonnages de viande qui n'existaient que dans les statistiques du ministère de l'agriculture. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

Dans ces conditions, les producteurs ne sont pas les seuls en cause. Qui ne voit — comme M. Ehrard le disait il y a quelques instants — que la consommation des familles risque d'être compromise à terme plus ou moins proche ?

Il ne serait pas digne de vous, monsieur le Premier ministre, de contester ces vérités élémentaires que l'on a quelque gêne à énoncer à la tribune, tant elles sont évidentes.

Si limité qu'ait été le prix des céréales, les exploitants ont encore plus d'intérêt à développer les productions agricoles auxquelles le législateur avait cependant accordé une priorité moindre.

Pour apaiser un mécontentement que l'on feignait d'ignorer jusqu'à l'annonce d'une éventuelle motion de censure, le Gouvernement déplace le problème sur le plan européen et, selon une technique qu'il n'est pas le seul à pratiquer, car d'autres y ont également recouru, il politise les discussions internationales afin de dépolitiser nos controverses internes. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

C'est ici que nous abordons l'aspect international des questions agricoles, sujet que je traiterai pour terminer.

Il est trop aisé d'affirmer que seule la fixation d'un prix commun européen peut résoudre nos difficultés, surtout lorsque cette fixation qui est prévue dans le traité de Marché commun est sollicitée avant terme.

Il ne serait pas bon de dire que les résistances, voire la mauvaise volonté de nos partenaires sont les seuls obstacles à une amélioration des conditions de vie des ruraux.

Certes, nous déplorons comme vous les réticences qui se manifestent chez certains autres membres de la Communauté économique européenne, quant à l'étude plus précise, voire à la fixation de dispositions fondamentales prévues dans le traité. Nous n'attribuons pas au Gouvernement français l'entière responsabilité des échecs successifs qu'il essuie.

Mais nous disons avec la plus grande sincérité : Comment espérez-vous convaincre nos partenaires de la nécessité d'établir des prix communs plus rapidement que ne le prévoit le traité si, dans le même temps, vous n'appliquez pas la loi française, la loi Debré-Rochereau, substituée à la loi Gaillard-Pfimlin ? (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

Vous chargez ainsi les autres de difficultés que, pour une part, vous avez vous-même contribué à créer.

La loi d'orientation agricole et le Marché commun sont complémentaires. Si l'une n'est pas appliquée, l'autre est compromis dans une certaine mesure. C'est ainsi que vous butez sur des obstacles pour partie artificiels et que vous en arrivez à ce que les uns — les polis — appellent des injonctions et à ce que les autres — les moins courtois — appellent des ultimatums. (*Sourires.*)

La menace, formulée il y a quelques jours, de nous retirer du Marché commun était à la fois excessive, irréalisable et dangereuse.

Excessive, parce que nos partenaires ne sont pas les seuls responsables des échecs présentement enregistrés.

Si de telles menaces avaient été formulées par nos voisins d'outre-Rhin, quelle vague de protestations, de récriminations, d'indignation eût aussitôt traversé le territoire français !

M. Marius Durbet. Elles n'avaient aucune raison d'être formulées !

M. Pierre Abelin. Et combien aurions-nous reproché à ces partenaires l'attitude qu'ils auraient prise !

M. Michel Boscher. Ils n'avaient aucun motif de la prendre !

M. Pierre Abelin. Cette menace était irréalisable, parce que nous sommes liés pour un temps assez long et que l'époque des traites chiffons de papier est maintenant révolue. (*Vifs applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste. — Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. René Laurin. Il faut dire cela à M. Wilson !

M. Pierre Abelin. Elle était dangereuse, enfin, parce que le repli sur l'hexagone nous ferait revenir à la politique des années trente, nous condamnerait à l'asphyxie économique et provoquerait sur notre territoire une crise sans précédent qui pèserait lourdement sur toutes les catégories sociales.

Sur le seul plan de l'agriculture, nul n'ignore ici — et M. le ministre de l'agriculture le sait mieux que quiconque — que notre production a déjà tiré profit du Marché commun et que, en pourcentage, nos exportations agricoles vers l'Allemagne fédérale ont augmenté plus substantiellement que celles des autres pays de la Communauté.

Contrairement à certains, nous ne ferons pas au pouvoir l'injure de penser que ses attitudes sont irréfléchies ou seulement tactiques, qu'elles font montre d'un mécontentement trop vif ou d'une certaine lassitude. Aussi bien des déclarations de cette gravité sont-elles prises au sérieux par le Parlement européen et par des ministres de pays étrangers, membres de la Communauté.

Sous certains rapports, monsieur le Premier ministre, vous faites un peu peur, mais la peur que l'on inspire n'a rien à voir avec le prestige que l'on recherche.

Mais si cette menace doit être prise au sérieux, si elle correspond à votre pensée, si vous en rendez la mettre un jour en application, quelle pensée politique s'exprime au travers de ces injonctions ? Quelle place tient, dans ce contexte, le sort de l'agriculture française ?

Les auteurs de la motion de censure ayant décidé de ne mettre en cause que la politique agricole du Gouvernement, je ne m'avancerai pas plus loin sur le terrain épineux de la politique étrangère.

Je vous dis seulement, monsieur le Premier ministre, sans polémique, sans procès d'intention, sans passion : Il ne suffit pas de faire écarter une motion de censure par une déclaration brillante, savante, qui sera sans doute un peu sévère et un peu injuste pour ceux qui n'apprécient pas votre politique agricole. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

Encore faut-il mériter la confiance des milieux ruraux et de la population, de ceux qui sont les plus inquiets en raison de l'évolution économique mais dont l'inquiétude s'accroît de votre fait.

Même si votre habileté est aujourd'hui victorieuse dans cet hémicycle, même si par discipline de parti ou par lassitude (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*) des hommes parfaitement honorables vous suivent, alors qu'ils ne vous approuvent plus... (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste. — Protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. René Laurin. Vous n'avez pas le droit de dire cela ! C'est de la malhonnêteté !

M. le président. Monsieur Laurin, n'interrompez pas l'orateur.

M. Pierre Abelin. Monsieur Laurin, je n'ai pas l'impression d'avoir été malhonnête.

... vous vous assurerez un succès superficiel, tout deviendra plus ardu et les mesures que vous prendrez ne répareront pas le mal causé.

Nous ne nous réjouissons pas de vos difficultés. Ce sont les nôtres, celles de la France, celles de l'Europe.

Notre souhait le plus fervent est que le vote sur la motion de censure contribue à infléchir une politique que, en toute conscience, nous estimons contraire aux intérêts de la paysannerie, à ceux des milieux ruraux et, par là même, à ceux de la nation tout entière. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Boscary-Monsservin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.*)

M. Roland Boscary-Monsservin. Ainsi donc, monsieur le ministre de l'agriculture, vous êtes une fois encore appelé à expliciter et à défendre votre politique agricole.

Cela a été fait maintes fois. Cependant, nombre de points importants doivent encore être mis en lumière.

Laissant à mon ami M. Paquet le soin de s'expliquer sur les problèmes d'ordre interne, je limiterai mon intervention au problème de notre conquête des marchés, problème essentiel pour une agriculture excédentaire telle que l'agriculture française et qui conditionne à la fois l'ensemble de l'organisation de nos marchés et le niveau de nos prix.

Sur le plan des débouchés, où en sommes-nous, monsieur le ministre de l'agriculture ? Je suis formel à cet égard : nous nous trouvons dans la position la plus inconfortable qui soit, parce que nous sommes déjà à demi sortis de l'économie nationale et que nous ne sommes pas encore entrés dans l'économie européenne.

Vous avez monté — on ne saurait vous en faire grief — une énorme machinerie en organisant les marchés des céréales, de la viande porcine, des œufs et volailles et du lait. Il ne manque pas un point, il ne manque pas une virgule.

Le drame, c'est que la machinerie est inerte parce qu'il y manque une âme.

Cette âme, c'est un prix commun. En effet, dès lors que l'on parle de marché commun, il tombe sous le sens que le prix commun doit en être un élément premier.

Cette âme, c'est aussi l'orientation des prix, étant entendu que l'on ne peut faire de politique agricole si l'on ne peut jouer des prix pour procéder aux orientations correctes.

Ainsi donc, monsieur le ministre de l'agriculture — je n'hésite pas à le dire — il résulte du fait qu'étant déjà sortis d'un système nous ne sommes pas encore entrés dans un autre que, dans bien des secteurs, vous avez pieds et poings liés et sans doute est-ce là une des raisons du dépôt de cette motion de censure.

Depuis de nombreuses années nous avons voté de multiples lois dont on vient vous dire qu'elles ne sont pas appliquées.

Comment la plupart d'entre-elles le seraient-elles, puisqu'elles ont été conçues dans l'optique du Marché commun et que ce dernier n'est pas réalisé dans ses parties essentielles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur quelques bancs de l'U.N.R.-U.D.T.*)

L'économie de groupe, l'économie contractuelle suppose la mise en harmonie de la production et de la consommation.

Comment mettre sur pied à l'étiage valable une économie de groupe, une économie contractuelle si vous ne savez pas encore quels seront vos marchés de demain et quelle est la consommation à laquelle vous devez ajuster notre production ?

Nous avons voté les lois d'orientation. Elles ont sans doute une finalité générale ; mais, dans un pays à production excédentaire, elles tendent à développer les productions qui trouveront de larges débouchés sur les marchés.

Comment faire de l'orientation valable quand nous ne savons pas encore quels sont ces marchés et quelles sont nos possibilités d'écoulement et quand, surtout, nous ne connaissons pas encore nos niveaux de prix ?

J'en suis quelquefois à me demander, monsieur le ministre de l'agriculture, puisque vous devez jouer toute votre partie sur la mise en ordre et le rapprochement des prix européens, si précisément sur ce plan des prix, vous n'éprouvez pas une certaine gêne en ce qui concerne les prix internes. Mais, attention ! Il ne saurait s'agir, en toute hypothèse, que d'une formule très provisoire et qu'il faudra très rapidement rendre à la véritable notion des prix la place qui lui revient.

De plus, comment voulez-vous traiter correctement cet autre problème capital qui conditionne l'expansion et la recherche des débouchés, le problème des rapports avec les pays tiers, alors que vous avez perdu toute compétence sur le plan interne et que nous ne sommes pas encore arrivés à mettre sur pied une compétence européenne sur le plan externe ?

En effet, vous savez parfaitement que nous n'arriverons à mettre sur pied cette compétence européenne externe que lorsque nous aurons préalablement établi avec nos partenaires le niveau commun de nos prix. Vous ne pouvez donc plus tenir longtemps dans ce régime de transition : telle sera ma première conclusion.

Il importe que vous preniez très vite une option. Laquelle ? Deux grandes formules se présentent ; le retour au régime ancien, ou l'orientation exclusive de nos débouchés sur le monde externe, au cours des prix mondiaux.

Lorsqu'on sait d'une part que cinquante millions de quintaux de blé devront être mis hors marché cette année, et que l'on considère l'effondrement du prix du sucre sur le marché mondial et la surcharge que cet effondrement nous impose

pour nos exportations, on est convaincu de la quasi-impossibilité d'un retour à une formule ancienne qui, en tout cas, ne tiendrait nullement compte de la réalité.

Vous devrez donc activer la réalisation du Marché commun et, dans le cadre de ce Marché commun, plus précisément, très vite déterminer le prix commun.

Vous me répondrez que vous avez rendez-vous à cet effet le 15 décembre à Bruxelles.

Vous avez en effet rendez-vous pour examiner une proposition de la commission exécutive qui devra d'abord se prononcer sur le prix des céréales. Une prompt décision devra également être prise en ce qui concerne la viande et le lait.

Pour le blé, la commission propose 106 dollars la tonne, soit 52 francs le quintal.

Je souhaite ardemment que vous réussissiez. Cependant à compter du jour où sera fixé le prix commun, et où, par conséquent, vous aurez retrouvé une certaine liberté de manœuvre pour les prix internes, il sera absolument nécessaire que vous acheminiez vos prix internes vers le prix commun.

Je crois que ce point devait être précisé à cette tribune.

Mais, obtiendrez-vous la solution recherchée ? Je me prends quelquefois à en douter, car les céréales ne sont pas seules en cause. Il existe des écarts de prix importants pour d'autres productions, notamment pour le sucre, et même si vous parvenez à résoudre le problème du prix des céréales, je me demande si vous ne buterez pas sur celui du sucre.

Alors — cette question qui est ici sur toutes les lèvres est à mon avis primordiale dans ce débat — si le 15 décembre ou dans les semaines et les mois qui suivront, vous n'aboutissez pas à un accord sur un prix commun, qu'advient-il de l'agriculture française ? Quelle sera alors votre position, puisque, je le répète, vous ne pouvez maintenir longtemps encore cette politique de transition qui est nécessairement la nôtre ?

Sur ce problème majeur, je sollicite de votre part une réponse sans équivoque.

Alors, dans la mesure où je puis me permettre de faire des suggestions, sans que cela puisse vous gêner en aucune manière, dans vos discussions internationales, je me permettrai de pousser plus avant mon raisonnement.

Le Parlement européen, pensant que vous ne parviendriez pas à convaincre les Allemands d'accepter ce prix de 106 dollars, avait proposé un prix de 112 ou 118 dollars.

Je vous pose alors, monsieur le ministre de l'agriculture, cette question subsidiaire : pour aboutir coûte que coûte, accepteriez-vous un prix supérieur à 106 dollars ? Bien sûr, cette perspective peut faire frémir M. le ministre des finances, très attaché à son plan de stabilisation ; mais il faut noter également qu'à compter du jour où vous rapprochez le prix français du prix allemand, vous évitez cette compensation que la Communauté doit aux Allemands et qui, tout de même, se chiffre à environ 400 milliards de francs, ce qui pèsera lourd dans le budget de la Communauté.

Répondant aux préoccupations de M. le ministre des finances, je citerai un précédent : le précédent anglais.

Lorsque nous essayions de convaincre les Anglais d'accepter nos disciplines dans le cadre du Marché commun nous leur disions — les Anglais ayant un prix très bas aligné sur le prix mondial — qu'il était relativement facile de reconverter leur économie agricole.

A cet égard, je me rappelle, monsieur le ministre de l'agriculture, un discours particulièrement édifiant que vous aviez prononcé à Berlin et dans lequel vous indiquiez — si j'ai bonne mémoire — que les Anglais pouvaient très bien rétablir leur économie en la « reconcevant ». Sans doute, disiez-vous, devront-ils augmenter leurs prix agricoles et leurs prix alimentaires, mais on peut parfaitement envisager que les subsides et les sommes qu'ils consacrent au soutien de leurs marchés soient affectées au consommateur pour que celui-ci ne connaisse aucun changement de situation ou soient reversées sous forme d'allocations familiales.

Monsieur le ministre, il est un problème grave : des prix très élevés favorisent incontestablement les régions riches, alors que, dans notre économie, ce sont essentiellement les régions pauvres qui doivent être soutenues.

Ne pourrait-on prévoir une péréquation ? Notre système offre assez de procédés de récupération pour permettre une compensation au profit des pays pauvres si l'application de prix très élevés dans certaines régions particulièrement riches entraînait un excédent de production.

Mes conclusions seront de trois ordres :

Monsieur le ministre de l'agriculture, vous ne pouvez donc vous maintenir dans votre position transitoire. Vous devez très vite et par tous les moyens en venir à la détermination d'un prix commun.

Ma dernière conclusion s'adressera à M. le Premier ministre. Monsieur le Premier ministre, tout à l'heure cette Assemblée votera. Des hommes, qui sont les adversaires de vos principes,

de vos formulaires, le Gouvernement et, peut-être aussi, du régime, voteront la motion de censure. Personne ne saurait leur en faire grief. Ils voteront toutes les motions de censure qui seront déposées parce qu'une telle attitude est conforme à la politique qu'ils ont la charge de mener.

Il y a, par ailleurs, dans cette Assemblée des hommes qui pensent que, dans les rapports entre le Parlement et le Gouvernement, à chaque problème donné doit correspondre une solution donnée. Une telle opinion vaut ce qu'elle vaut. Mais, dès lors que la méthode est retenue, on peut admettre que ces hommes, tenus de manifester leur opposition à la politique agricole, en viennent à voter la motion de censure.

Enfin, monsieur le Premier ministre, il y a une troisième catégorie de parlementaires, dont je suis — peut-être parce que j'ai recueilli le fruit d'une certaine expérience — qui estiment que la continuité est un facteur premier d'efficacité et que la conjoncture actuelle nous interdit d'isoler un problème des autres problèmes. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.)

Tous les problèmes forment un ensemble. Le problème agricole dépend évidemment du problème économique général mais aussi, quelque paradoxal que cela puisse paraître, du problème de politique étrangère, car plus sera grande l'autorité de notre Gouvernement, plus nous aurons de chances de faire triompher nos thèses sur le vaste échiquier européen. (Applaudissements sur ces mêmes bancs.)

Mais, monsieur le Premier ministre, parmi les hommes de cette dernière catégorie, il en est de nombreux et même sur les bancs de votre majorité qui, parce qu'ils sont en contact chaque jour et depuis de très longues années avec les milieux ruraux, ont pu apprécier toutes les difficultés de ces milieux. Certains sont d'anciens syndicalistes ; d'autres, sans avoir été syndicalistes, ont consacré le meilleur de leur vie politique et tous leurs efforts à l'étude du problème agricole, parce qu'ils sentaient que ce problème en évolution était le plus digne d'intérêt.

Aujourd'hui, ces hommes, par un concours de circonstances, risquent d'être séparés d'autres hommes avec qui ils ont mené le combat pendant des années. Alors je voudrais, monsieur le ministre, que vous compreniez un peu leur situation et leur état d'âme. (Exclamations sur les bancs des groupes communiste, socialiste et du rassemblement démocratique.)

Monsieur le Premier ministre, le dépôt de cette motion de censure pourrait être bénéfique si — et je suis certain que vous me comprendrez très exactement — vous plaçant au-dessus de misérables contingences de circonstance (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs), sans même rechercher pourqu岸 des noms d'hommes venant des horizons les plus divers se sont rassemblés, mais considérant le problème simplement sur son plan général, vous pouviez répondre tout à l'heure, à cette tribune, avec toute l'autorité qui s'attache à vos fonctions, devant un Parlement particulièrement attentif...

M. René Cassagne. Demain on rase gratis !

M. Roland Boscard-Monsservin. ... face à un pays agricole qui attend vos déclarations : D'accord ; nous engagerons toute notre autorité pour que la politique agricole commune soit très vite appliquée et donne très vite à nos agriculteurs les débouchés et les niveaux de prix qui leur sont nécessaires.

Oui, cette motion de censure serait bénéfique si vous pouviez nous dire que vous comprenez parfaitement les sentiments qui animent une très grande partie des membres de cette Assemblée, et si, dans un avenir immédiat, vous parveniez à prendre des mesures d'équité et de sagesse politique qui permettraient le retour à un climat de confiance mutuelle dans lequel Gouvernement, Parlement et profession agricole reprendraient une tâche commune, ce qui importe avant tout. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Arthur Moulin. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Arthur Moulin. En déposant une motion de censure, l'opposition de cette Assemblée paraît jouer son rôle normal, même si le sujet a des apparences de prétexte, même si cette opération n'est pas complète et si la tentative pour abattre le Gouvernement ne prévoit rien, et pour cause, pour assurer son remplacement.

Au harcèlement ininterrompu, au procès d'intention permanent, nous préférons ce débat public qui sera sanctionné tout à l'heure par un vote où chacun prendra ses responsabilités.

Appelé à exposer à cette tribune la position du groupe U. N. R.-U. D. T., je voudrais tout d'abord rappeler certains faits, certaines prises de position, certains chiffres, certaines dates.

Il n'est pas sûr que ces rappels seront du goût de tout le monde.

Un député U. N. R.-U. D. T. Ce serait-là chose assez rare.

M. Arthur Moulin. Le groupe communiste n'a pas été jugé digne de signer la motion de censure.

Toute question de fierté mise à part, ces inconditionnels d'une espèce particulière vont la voter, et on les comprend. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Ils ne veulent pas de notre politique agricole. Ils veulent, chacun le sait, et on le voit bien là où ils sont les maîtres, ils veulent une agriculture étatisée où tous les paysans, anciens propriétaires ou non, sont transformés en ouvriers agricoles. Et c'est d'ailleurs — l'expérience le prouve — un moyen très efficace de supprimer les excédents. (*Applaudissements et rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

De cette agriculture-là, nous, nous ne voulons pas.

Mais de ces voix-là, l'opposition, elle, elle veut bien. (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs.*)

Sous la IV^e République, le groupe socialiste a vu deux de ses membres s'occuper de l'agriculture sous huit gouvernements, ce qui représente cinquante-huit mois en deux séries ininterrompues de formations gouvernementales.

Je demande à nos censeurs socialistes d'établir le bilan de leur action pendant cette période qui, à quelques semaines près, correspond à la durée, jusqu'à ce jour de la V^e République, M. Tanguy-Prigent, en particulier, a été ministre aussi longtemps que M. Pisani.

Je demande à tout homme de bonne foi de faire des comparaisons et de me dire si l'amnésie ne règne pas, ici et là, sur ces bancs ou ailleurs. Je n'aurai pas la cruauté de faire une énumération, mais je ne puis résister au plaisir de citer l'hebdomadaire du mouvement républicain populaire, *Forces nouvelles*. Dans le n° 249, du 1^{er} novembre 1958, de cet hebdomadaire, on pouvait lire sous une forme très incisive, en un style volontairement ramassé :

« 1956 : MM. Mollet et Ramadier, socialistes, M. Dulin, radical, ont les responsabilités : barrages, meetings, protestations paysannes : l'agriculture est en danger ».

Parmi nos collègues qui siègent sur les bancs du centre démocratique, nombreux sont ceux qui se souviennent et qui ne peuvent courir le risque de revoir l'agriculture en danger, avec les socialistes au pouvoir ! (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Je pourrais multiplier ces citations. Je me contenterai de rappeler la lettre de M. Biset, qui présidait aux destinées des producteurs de lait, et qui, en novembre 1951, reprochant à M. René Mayer, ministre des finances du gouvernement Pleven, sa politique laitière, lui disait notamment dans une lettre ouverte : « Vous avez réussi à combattre avec succès les intérêts des paysans ». (*Rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

En août 1951, M. Hugues, qui appartenait au groupe du rassemblement des gauches républicaines, déposait une proposition de résolution « tendant à faire baisser efficacement les cours de la viande ». (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs.*)

Il dénonçait, comme cause de hausse du prix de la viande, outre l'amenuisement continu de la monnaie et une mauvaise politique d'exportation, « le fait de proclamer sans cesse comme un principe fondamental qu'il faut aligner les prix agricoles sur les prix industriels ».

Il ne s'est pas trouvé, à l'époque, une voix radicale pour protester contre cette dernière affirmation.

La majorité de cette Assemblée, elle — car c'est la majorité qui l'a adoptée — a adopté la notion de parité, ce qui est tout de même autre chose ! Pourtant, les amis politiques de M. Hugues ont signé et vont voter la motion de censure.

Le 8 février 1951, M. Blondelle prononçait un grand discours devant les agriculteurs d'Eure-et-Loir et son propos est reproduit dans le n° 132 du 10 février 1951 du journal *L'Agriculteur d'Eure-et-Loir*.

En voici un extrait qui concerne le Parlement de cette époque :

« Le Parlement « pense paysan » de temps en temps, pour émettre un vœu, pour faire une grande déclaration qu'il n'impose jamais au Gouvernement. Il invite le Gouvernement à pratiquer une politique agricole, sans plus ».

Depuis six ans, le Parlement et le Gouvernement ont mis sur pied et commencé à appliquer une politique agricole. M. Blondelle, qui a une curieuse façon de « penser paysan », et qui est d'ailleurs parlementaire, vous demande de voter la censure, ce qui reviendrait, pour la majorité à se censurer elle-même.

A ce propos, qu'il me soit permis de rappeler à M. Blondelle, président de l'assemblée permanente des présidents de chambres d'agriculture et meneur de jeu de l'agitation actuelle, que la politique agricole actuelle a eu en particulier, pour résultat de multiplier par six en cinq années les ressources parafiscales des chambres d'agriculture qui sont passées de 1 milliard 200 millions d'anciens francs en 1959 à 7 milliards 200 millions d'anciens francs en 1964. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Cette situation résulte de l'article 30 de la loi de finances du 28 décembre 1959, que la plupart de nos censeurs d'aujourd'hui n'ont pas voulu voter !

Qu'il me soit permis de rappeler aussi à M. Blondelle qu'en confiant aux chambres d'agriculture les tâches de vulgarisation, le Gouvernement leur a alloué des subventions de l'ordre de 4 milliards d'anciens francs par an.

On est loin, dans ces conditions, du mépris, de la désaffection dont nous avons tant entendu parler et avec lesquels on tente d'abuser les agriculteurs. (*Très bien ! très bien ! sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

En ce qui concerne la F. N. S. E. A., je ne voudrais faire que deux citations.

En juin 1962, M. Marcel Bruel, alors secrétaire général de la F. N. S. E. A., écrivait :

« Oui, c'est vrai, il y a trop de paysans. Il y a trop de gens âgés condamnés à travailler faute de pouvoir compter sur une retraite décente ».

La V^e République a augmenté la retraite vieillesse agricole et instauré la protection des agriculteurs, jeunes ou vieux, contre la maladie.

Elle a, en outre, créé le fonds d'action sociale et s'efforce sans cesse d'en améliorer le fonctionnement.

Le Gouvernement a d'ailleurs laissé le soin à la profession de fixer les superficies minimales sur le plan départemental et dans le cadre des régions naturelles et des productions.

On ne peut décemment faire grief à ce même Gouvernement si les superficies correspondant aux deux U. T. H. n'ont pas toutes été fixées par les agriculteurs eux-mêmes ou par leurs représentants.

Devant ces faits, M. Bruel lui-même est-il réellement partisan de la motion de censure ?

En janvier dernier, enfin, parlant à Rouen devant 5.000 agriculteurs, M. du Fretay, dirigeant national de la F. N. S. E. A., déclarait en particulier :

« Je ne suis ni partisan inconditionnel du pouvoir ni opposant systématique. Je tire mon chapeau devant M. Pisani. Grâce à lui, à Bruxelles, on s'en est bien tiré. Nous avons eu une autre chance : le chef de l'Etat nous a soutenus et nous a défendus ».

C'est ce ministre-là et c'est le gouvernement de ce chef d'Etat là qu'on nous demande de censurer aujourd'hui !

Après la prise de position adoptée par le Gouvernement mercredi dernier, est-ce bien la même F. N. S. E. A. qui demande la censure ?

En ayant terminé avec ces quelques citations et ces quelques rappels qu'il était bon de formuler, je voudrais, sans répéter ici ce que j'ai dit à cette même tribune il y a dix jours, redire toute de même que, si la majorité soutient la politique agricole, ce n'est pas parce qu'elle est lassée ou parce qu'elle appartient à un parti politique, comme le laissait entendre M. Abelin tout à l'heure, mais bien parce que cette politique agricole est dominée tout entière, en cette période où l'évolution s'accélère, surtout en agriculture, par la notion de parité, c'est-à-dire de justice sociale :

Parité sociale, d'abord, avec l'adoption et l'amélioration des textes sur la retraite vieillesse, les allocations familiales ou l'assurance maladie et chirurgie ;

Parité des chances, ensuite, par l'effort pour l'amélioration des structures, l'amélioration de la commercialisation et par l'effort énorme portant sur l'enseignement agricole ;

Parité des revenus, enfin, par la mise en place de la politique agricole commune.

C'est cela, et cela seul qui guide notre attitude.

Dans cette réalisation capitale, notre impatience est telle que nous trouvons toujours que le Gouvernement ne va pas assez vite ni assez loin. Mais nous savons que la tâche est malaisée et nous savons aussi que, si nos prédécesseurs avaient fait davantage, nous pourrions, à notre tour, faire mieux et plus vite. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

J'ai dit, au début de mon propos, que, dans le vote qui va intervenir, chacun prendrait ses responsabilités. Je tiens, maintenant, à indiquer que notre groupe, en ne votant pas la censure, reste logique avec lui-même. (*Interruptions sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*) La majorité a contribué de toutes ses forces à l'élaboration d'une politique agricole dont l'application n'est encore ni complète ni toujours satisfaisante.

On juge un arbre à ses fruits. Je comprends le souci de l'opposition d'abattre l'arbre avant que la récolte ne soit mûre. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*) Elle pourra ainsi réchauffer son ankylose au feu de ce bois nouveau. (*Rires sur les mêmes bancs.*)

Quant à nous, en repoussant cette motion de censure, en continuant l'action que nous avons entreprise il y a presque six ans, nous aurons conscience d'accomplir notre tâche qui est de servir et de servir les agriculteurs comme les autres. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)
Sur les bancs des groupes socialiste et communiste. C'est l'heure de la télévision!

M. le président. Conformément au règlement, le Gouvernement peut intervenir quand il le demande. (*Interruptions sur les bancs du groupe communiste et sur de nombreux bancs des groupes socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

L'orateur communiste parlera à son tour.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. Edgard Pisani, ministre de l'agriculture. J'ai écouté avec une grande attention les propos tenus par les orateurs qui ont soutenu la motion de censure.

J'avais préparé une feuille de papier blanc et un stylo pour noter au passage les suggestions que pourraient comporter leurs interventions. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*) Ma main est restée inactive, mon stylo immobile et mon papier blanc. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*) Car c'est en vain que, dans ces propos fort bien venus et improvisés suivant une tradition connue (*Rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*), on chercherait la moindre idée positive, le moindre apport constructif à une politique agricole...

M. Robert Manceau. Négative!

M. le ministre de l'agriculture. ... nouvelle.

Le Gouvernement est tenu, pour la nième fois, d'exposer à cette tribune les éléments de sa politique agricole et, comme je suis son représentant qualifié en pareille matière, j'en éprouve quelque gêne. J'ai en effet le sentiment d'imposer à mes auditeurs un propos toujours recommencé.

Mes scrupules — je dois l'avouer — sont cependant vite apaisés à la lecture ou à l'audition des critiques de l'opposition. Car celle-ci n'a pas fait preuve elle-même de plus d'originalité. (*Très bien! très bien! sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

La règle parlementaire m'imposant de répondre aux questions posées, je le ferai en essayant de renouveler la forme, à défaut du fond, puisque notre politique demeure la même et puisque, aussi, comme je l'ai démontré il y a quelques jours, il ne saurait en exister d'autre, quelque idée qu'on se fasse des choses.

La motion de censure est fondée sur deux articles de la loi d'orientation, les articles 8 et 31.

L'article 8 est relatif à l'aide que l'Etat doit apporter, sous forme de prêts, de subventions et d'allègements fiscaux, tant aux jeunes agriculteurs désireux de s'installer et à ceux qui entreprennent d'agrandir ou de grouper leurs exploitations qu'à ceux qui quittent une région ou une exploitation pour une autre.

S'agit-il des prêts?

Par le décret du 22 mai 1963, le Gouvernement a répondu à l'obligation qui lui était faite en relevant le plafond d'intervention en réduisant les taux et en allongeant la durée d'amortissement.

Une année d'exercice nous prouve que ce décret exige des aménagements et chacun sait ici que, dans les prochaines semaines, nous y procéderons. Mais on ne manipule pas les mécanismes de crédit aisément et de longues études basées sur les statistiques des emprunts et des prêts sont nécessaires pour que nous puissions donner un fondement rationnel à ces aménagements qui interviendront dans le mois qui vient.

Passons aux groupements, en particulier aux groupements agricoles d'exploitation en commun.

Le Gouvernement publie le texte du décret permettant leur constitution. Que l'on veuille bien excuser les délais nécessaires à cette mise au point. Il s'agit là d'une matière extrêmement complexe et les débats qui se sont déroulés au moment de la discussion du projet de loi ont montré à quel point les incertitudes étaient nombreuses. Quant aux avantages dont bénéficient lesdits groupes, ils seront immédiatement précisés.

Quant à l'aménagement foncier, qui fait partie des objectifs de l'article 8 de la loi d'orientation et dont les règlements ont été précisés par la loi complémentaire d'août 1962, les crédits mis à la disposition des sociétés d'aménagement foncier sont allés sans cesse croissant. Au titre de l'exercice 1965, l'augmentation sera de 60 millions de francs, ce qui portera le fonds de roulement dont disposent les S. A. F. E. R. à environ 220 millions de francs, l'objectif étant d'atteindre, au terme de l'année 1966, 300 millions de francs. Cette somme correspond à un fonds de roulement suffisant pour alimenter les interventions nécessaires des sociétés d'aménagement foncier.

En ce qui concerne les subventions, la différence, prise en charge par le Trésor, entre le taux des emprunts du crédit agricole et le faible taux des prêts fonciers constitue une subvention. Mais le fonds d'action sociale et les crédits dont il dispose — qui sont chaque année en accroissement — constitue l'essentiel de notre intervention.

Il est inexact de dire que le fonds d'action sociale n'a pas encore amorcé ses interventions. Il est inexact de dire que les

crédits sont insuffisants. Je soulignerai seulement que, en doublant chaque année les crédits de ce type, non seulement on impose au budget une charge importante, mais encore on amène les services à suivre un rythme croissant d'intervention qu'ils peuvent à peine soutenir.

Pour les allègements fiscaux, enfin, une série de mesures ont été prises concernant, en particulier, l'exonération totale des droits de mutation pour certaines catégories d'acquéreurs et dans certaines conditions.

Sans pouvoir prétendre que l'article 8 est intégralement appliqué et que plus rien n'est à faire, nous pouvons dire cependant que sa mise en application est déjà substantielle.

J'aborde maintenant l'article 31 relatif à la réglementation concernant les prix.

Je rappelle que, peu après son intervention, deux propositions de loi ont été déposées sur le bureau du Sénat, tendant à fixer les mécanismes de détermination des prix; M. le président du Sénat a saisi de ces documents le Conseil constitutionnel — la question de savoir si la matière était d'ordre législatif ou réglementaire ayant été posée — et le Conseil constitutionnel a, par trois fois, indiqué que la matière était d'ordre réglementaire; nonobstant cette attitude, le Gouvernement a déposé un projet de loi tendant à permettre la détermination des mécanismes de prix. Enfin ce texte, adopté par l'Assemblée puis repoussé par le Sénat, adopté une seconde fois par l'Assemblée et définitivement repoussé par le Sénat, n'a été abandonné que dans la mesure où, dans l'intervalle, la politique agricole commune avait reçu un commencement suffisant de mise en application.

Pour répondre à M. Boscary-Monsservin, je reviendrai plus longuement tout à l'heure sur les problèmes posés par la construction de l'Europe. J'indique simplement pour l'instant que, dans la stricte observance de l'article 31, la mise en place de la politique agricole, au point où elle en est arrivée, fait que les mécanismes européens se substituent pratiquement aux mécanismes nationaux.

Nous nous plions à ces décisions communautaires; mais, non contents d'en accepter les conséquences, chaque fois que c'est nécessaire nous demandons que l'application en soit hâtée.

On a fait allusion cet après-midi au communiqué qui a suivi le conseil des ministres de mercredi dernier et l'on a protesté contre la manière dont usait le Gouvernement dans ces négociations internationales.

Je voudrais faire appel à la mémoire de chacun d'entre vous et rappeler que lorsque, le 31 décembre 1961, la France a refusé le passage à la deuxième étape tant que la politique agricole commune ne serait pas adoptée, un certain monde a protesté contre cet ukase. Et lorsque, l'an dernier, le Gouvernement français a rappelé les engagements qui avaient été pris par ses partenaires, notamment le fait que la date du 31 décembre 1963 devait être respectée, le même monde a protesté avec vigueur contre les procédés utilisés. Je constate que, dans les deux cas, c'est grâce à l'intransigeance de la France que la politique agricole commune a progressé. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur de nombreux bancs du groupe des républicains indépendants.*)

Car, je le dis tout net, au risque de déplaire à tel ou tel, ce n'est que dans la mesure où la France, en accord avec la commission de Bruxelles, fait une constante pression sur les mécanismes et sur les événements que la politique agricole commune a quelque chance d'être élaborée. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Si un seul instant cette pression, cette volonté, cette demande répétée, cet acharnement cessaient, la politique agricole commune cesserait d'évoluer et de se construire.

Cela étant dit, et reprenant une partie de l'argumentation de M. Boscary-Monsservin, je précise que, dans la détermination des prix, nous nous trouvons en fait dans une situation très difficile parce que nous nous trouvons à cheval entre deux systèmes: un système national, dont nous sentons déjà qu'il n'a plus toute sa vigueur, et un système européen dont nous sentons qu'il n'a pas encore acquis toute la sienne.

Dans les négociations telles qu'elles sont engagées, la volonté déterminée avec laquelle nous avons respecté les prix précédemment établis, les prix d'objectif, les prix régulièrement définis, était sans doute — certainement à mes yeux — la condition d'un aboutissement de notre effort de fixation des prix européens.

En effet, si la France s'était engagée dans une politique de relèvement progressif des prix, l'Allemagne aurait refusé systématiquement de toucher aux siens, en affirmant, avec quelque apparence de raison, qu'il suffisait à ses prix de rester immobiles pour être bientôt rejoints par le peloton des prix européens.

Or l'Europe ne peut pas s'offrir le luxe d'adopter les prix allemands, c'est-à-dire des prix élevés, comme prix européens, car sa position dans la négociation mondiale, dans le cadre du Kennedy round, deviendrait intenable. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Précisons très clairement que, d'ores et déjà, le prix moyen européen envisagé par la commission de Bruxelles est considéré, par nos interlocuteurs du G. A. T. T., comme un prix trop élevé, ce qui justifie à leurs yeux — à leurs yeux seulement — la demande de garantie d'accès sur le marché européen.

Je vous mets en garde : une analyse sommaire pourrait induire en erreur sur les risques que nous courrions en adoptant un système européen de prix trop élevés, lequel serait incontestablement un élément très dangereux dans la négociation mondiale ; nous ne résisterions pas à la pression des exportateurs mondiaux qui, ne pouvant pas concurrencer notre production par les mécanismes économiques, voudraient s'insérer dans notre marché par un système de garanties.

Je veux bien que tel d'entre vous ait quelque doute sur cette question ; mais, s'il a le goût de se renseigner, qu'il veuille bien consulter les documents de la négociation de Genève, qui sont sur ce point irréfutables.

Croyez-moi, la seule attitude que nous ayons pu respecter, dans l'ensemble de cette négociation difficile et longue, est celle que nous avons eue. Nous n'en tirons pas orgueil, mais nous sommes parfois surpris de l'entendre critiquer. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Dans le chemin difficile que nous parcourons, tout notre effort, en matière de prix, tend à obtenir que les effondrements des cours ne soient pas la conséquence des excédents sur le marché. Grâce au mécanisme que nous avons mis en place, grâce aux interventions que nous avons multipliées, nous sommes parvenus pratiquement à ce résultat. Le moins qu'on puisse dire est que notre action sur les prix a été plus efficace contre l'effondrement qu'elle ne l'a été contre les hausses, puisque, lorsque les conditions du marché ont provoqué des hausses sur certains produits — je ne citerai que la viande — les prix se sont maintenus au niveau résultant de ces conditions de marché. Et cela, nous l'avons obtenu après la disparition, en 1958, du système de l'indexation.

Au risque de me répéter, je voudrais indiquer que, pour la plupart des produits, notamment pour le lait, le système de l'indexation de 1957 donnerait des prix indicatifs inférieurs aux prix actuels.

Je précise d'ailleurs que l'analyse que l'on fait du marché du lait n'est pas exactement conforme à la réalité, à la fois parce que le prix réel est, le plus souvent, substantiellement différent du prix indicatif et que, dans la comparaison de nos prix avec les prix européens, on ne considère pas des laits de même qualité.

Une fédération laitière française a envoyé des experts en Allemagne pour étudier le système de prix en vue d'opérer des comparaisons. Son rapport ne sera jamais publié, parce qu'il est accablant sur ceux qui ont mis en cause notre système de prix. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Ainsi, objectivement, la motion de censure n'est pas fondée. Elle ne peut l'être, en effet, ni sur l'analyse de l'application de l'article 8, ni sur celle de l'article 31.

En fait, ses auteurs cherchent à tirer un avantage politique d'une situation et d'une tension que l'angoisse justifie mais que le mécontentement n'explique pas entièrement.

Je crois qu'il est grave, devant les difficultés réelles que rencontre l'agriculture française — mais que toutes les agricultures du monde rencontrent — de tenter de tirer un avantage politique alors qu'il s'agit d'un problème bien plus fondamental.

M. René Cassagne. Que faites-vous vous-même ?

M. le ministre de l'agriculture. Je ne serais pas à cette tribune si l'on n'avait pas déposé cette motion de censure : j'aurais le loisir de travailler autrement et, peut-être, plus utilement. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Oui ! les agriculteurs ont de graves raisons, souvent, d'être angoissés et de s'interroger.

Comment ne s'interrogeraient-ils pas devant l'hémorragie constante qui frappe le monde agricole, dont une fraction chaque année plus importante quitte la terre pour aller à la ville ? Comment ne s'interrogeraient-ils pas devant les problèmes que pose le lendemain de leurs enfants ?

Mais, à leur tour, le Gouvernement et la majorité se dressent contre les censeurs pour faire leur procès.

Qu'avez-vous fait en matière d'enseignement agricole ? (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Plusieurs députés de l'U. N. R.-U. D. T. Rien ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

M. Jean Moulin. Certains se sentent gênés.

M. René Cassagne. Vous n'avez pas à vous plaindre de la IV^e, monsieur le ministre !

M. Charles Privat. Remontez donc à Vercingétorix !

M. François Grussenmeyer. La vérité ennue ces messieurs !

M. Pierre Comte-Offenbach. Socialistes, bons à rien ! (*Souffles et mouvements divers.*)

M. le président. Je vous en prie, messieurs, ne compliquez pas la tâche de votre président.

M. le ministre de l'agriculture a seul la parole.

M. le ministre de l'agriculture. Est-il imaginable qu'on ait dû attendre les années 1960 pour développer l'enseignement en milieu agricole ? Quel gâchis ! Quel crime contre la jeunesse de ce pays que d'avoir, pendant des décennies, pendant des générations, refusé au monde agricole l'enseignement dont il avait besoin ! (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

Voulez-vous des chiffres ? Je les tiens à votre disposition.

De nombreux députés du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique. Boscary ! Boscary !

M. Roland Boscary-Monsservin. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre de l'agriculture. Bien volontiers.

M. le président. La parole est à M. Boscary-Monsservin, avec l'autorisation de M. le ministre de l'agriculture.

M. Roland Boscary-Monsservin. Pris à partie au sujet de l'enseignement agricole, je rappelle à mes collègues qui siègent sur ces bancs depuis très longtemps que je me suis battu, comme rapporteur, pendant des mois pour faire triompher un projet d'enseignement agricole, lequel a échoué uniquement parce que socialistes et radicaux avaient porté le problème sur un plan philosophique.

Je suis navré de devoir le rappeler. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur ceux de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Maurice Faure. Monsieur le ministre, me permettez-vous à mon tour une observation ?

M. le ministre de l'agriculture. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Maurice Faure, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Maurice Faure. Je m'étonne qu'avec une aussi bonne conscience M. Boscary-Monsservin ait accepté d'être le ministre de l'agriculture du président Félix Gaillard ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du groupe socialiste et du centre démocratique.* — *Protestations sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur ceux de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues, calmons cette effervescence !

L'incident est clos.

La parole est à M. le ministre de l'agriculture, seul.

M. le ministre de l'agriculture. L'Assemblée me permettra de citer quelques chiffres.

Dans le domaine de l'enseignement agricole, les investissements s'élevaient à 21.500.000 francs en 1958 ; ils atteignent 233.500.000 francs en 1964. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Diomède Catroux. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Les crédits de fonctionnement sont passés de 24.500.000 francs en 1958 à 134 millions en 1964. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le nombre des élèves, qui était de 9.000 en 1958, est de 18.000 en 1964 et, compte-tenu des constructions en cours, sera de 90.000 en 1970.

Quant au nombre de maîtres, de 1.700 en 1958, il passera à 16.000 en 1970.

M. René Cassagne. Oui, mais en 1970 !

M. le ministre de l'agriculture. Il faut un certain temps pour construire des collèges, sous tous les régimes.

M. Arthur Moulin. Et il faut avoir le courage de les mettre en chantier.

M. le ministre de l'agriculture. Ainsi, j'ai le droit de le répéter, il y aura en 1970 beaucoup plus de maîtres qu'il n'y avait d'élèves en 1958. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Qu'avez-vous fait en matière de protection sociale ? (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

De nombreux députés de l'U. N. R.-U. D. T. Rien !

M. le ministre de l'agriculture. Les crédits, en 1958, étaient de 2.550 millions de francs. Ils seront en 1964 de 6.150 millions et en 1965 de 6.900 millions. Là, la parité sera presque atteinte. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Qu'avez-vous fait en matière de protection contre les calamités agricoles ?

De nombreux députés de l'U. N. R.-U. D. T. Rien !

M. le ministre de l'agriculture. Des discours ! (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Vingt-sept années de palabres inutiles et de discours divers n'avaient même pas abouti à éclaircir le problème. (*Applaudissements et rires sur les mêmes bancs.*)

Nous avons modestement commencé...

M. René Cassagne. Modestement.

M. le ministre de l'agriculture. ... et, de cette tribune, j'ai indiqué que nous considérons que notre entreprise n'était qu'à ses débuts. Mais du moins avons-nous commencé, et du moins le budget de 1965 porte-t-il, en dépenses, les interventions promises pour l'exercice en question.

Qu'avez-vous fait en matière de structures foncières ?

De nombreux députés de l'U. N. R.-U. D. T. Rien !

M. le ministre de l'agriculture. Il est singulier qu'il ait fallu attendre les années 1960 pour aborder, dans cette Assemblée comme au Sénat, grâce au Gouvernement et à sa majorité, certains problèmes que pose l'évolution du droit de propriété, certains problèmes que posait, et que pose encore à la vérité, le détournement de la terre au détriment de ceux qui veulent la travailler.

Qu'avez-vous fait... (Exclamations sur divers bancs. — Mouvements divers.)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie, revenons du forum antique à l'Assemblée nationale.

Monsieur le ministre, veuillez poursuivre votre discours.

M. le ministre de l'agriculture. Qu'avez-vous fait, mis à part l'office du blé, en ce qui concerne l'organisation économique du marché ?

De nombreux députés de l'U. N. R.-U. D. T. Rien !

M. le ministre de l'agriculture. Je dois le constater, rien !

En fait il a fallu attendre encore ces mêmes années...

M. Jacques Duhamel. Monsieur le ministre, me permettez-vous une très courte interruption ?

M. le ministre de l'agriculture. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Duhamel, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jacques Duhamel. Monsieur le ministre, à une époque où vous étiez déjà parlementaire et où j'étais encore fonctionnaire, le F. O. R. M. A. était déjà créé. Il a été créé en 1953, en vertu d'ailleurs de décrets-lois. Pour avoir été l'un des fonctionnaires rédacteurs de ce texte, je me suis permis de vous le rappeler. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste. — Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Duhamel, j'avais déjà fait une première réserve concernant l'office du blé et j'allais précisément en venir au F. O. R. M. A... (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.) pour constater simplement que le fonds existait, mais pas les fonds... (Applaudissements et rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants) et que l'impécuniosité rendit cette institution souvent inefficace.

Qu'avez-vous fait...

M. André Brugerolle. ... quand vous étiez sénateur ? (Rires.)

M. le ministre de l'agriculture. Je m'honore d'avoir été parlementaire. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Qu'avez-vous fait, enfin, dans le domaine de l'expansion commerciale, tant sur le plan de la négociation que sur celui de l'expansion commerciale proprement dite ?

De nombreux députés de l'U. N. R.-U. D. T. Rien !

M. le ministre de l'agriculture. Je dois à l'honnêteté de dire que le traité de Rome... (Mouvements sur divers bancs.)

Un député socialiste. Enfin !

M. le ministre de l'agriculture. Je n'ai jamais mis en cause l'honnêteté de personne. La courtoisie élémentaire et la crainte de la riposte devraient inspirer à chacun beaucoup de tenue à cet égard. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Mais j'en viens à la question essentielle, celle qui a été tout à l'heure abordée, c'est-à-dire au problème, non plus de notre attitude dans les mécanismes de prix à l'échelle européenne, mais de notre attitude globale au sujet de la construction du Marché commun agricole.

Avec beaucoup de mérite, mais avec une insuffisante précision, les auteurs du traité de Rome avaient défini les principes de la politique agricole commune, mais n'en avaient pas pu monter les mécanismes. Cette constatation, dans la bouche d'un acteur quotidien de l'élaboration de la politique agricole commune, ne saurait constituer un reproche car vraiment la matière résiste à l'analyse ; elle résiste à la construction logique qu'on a pu appliquer dans d'autres domaines. Il faut avoir participé à ces négociations, avoir essayé de suivre dans le détail de leurs raisonnements les experts, qui ont tous de bonnes raisons, il faut avoir mesuré que chaque règle comporte une foule d'exceptions pour bien comprendre que l'élaboration instantanée et immédiate d'une politique agricole commune n'était pas chose possible.

Voici trois ans que nous nous y consacrons. Où en sommes-nous ?

Premièrement, constatons que, pour la majorité des produits, nous avons élaboré les règlements de marché, qu'en définitive manquent à la liste des règlements le règlement pour le sucre, qui est prêt au niveau de la commission et qui doit être adopté par nous, et le règlement pour les matières grasses, qui doit être déposé par la commission prochainement.

Mais, pour reprendre ce qui a été dit ici tout à l'heure, il n'est pas douteux que la masse des règlements ne rempla-

cera pas la décision relative à un prix unique dans un domaine déterminé. Si bien que tout notre effort est actuellement consacré à l'élaboration de cette décision.

Prix unique des céréales, prix d'orientation pour la viande, prix indicatif pour le lait, les prochaines semaines vont être déterminantes pour la construction de l'Europe.

En ce qui concerne le prix des céréales, je tiens à redire ici ce que, au nom du Gouvernement, j'ai déclaré à la table de négociation à Bruxelles : le Gouvernement français est favorable à la mise en application du prix unique à la date prévue par la commission, je veux dire en 1967.

Le Gouvernement est favorable, sous réserve d'ajustements techniques, au prix envisagé par la commission, ces ajustements visant le rapport entre les prix blé tendre-orge et orge maïs, et non le prix du blé tendre.

Le Gouvernement français, pour faciliter l'adoption de cette politique, est prêt à entrer en discussion sur le problème des compensations prévues au profit des agriculteurs allemands, sa position de départ étant que ces compensations sont d'ordre national et qu'elles n'ont pour objet que de compenser la perte supplémentaire subie par les agriculteurs allemands du fait de l'anticipation du prix unique. Elles doivent par ailleurs cesser en 1970, puisque, de toute façon, le règlement du 14 janvier 1962 nous faisait obligation d'avoir un prix commun en 1970.

La position française est cohérente et conforme à la fois au traité et aux engagements pris. Le 14 janvier 1962, nous avons adopté, à six, un règlement nous faisant obligation de rapprocher progressivement les prix pour arriver à un prix unique en 1969. Au 31 décembre, par deux fois, nous avons tenté d'obtenir que les rapprochements successifs s'opèrent qui nous permettraient de rejoindre un prix commun.

Devant l'impossibilité où nous nous sommes trouvés, à cause de l'attitude de la délégation allemande, d'aboutir sur ce système progressif, la commission a déposé une proposition tendant au rapprochement instantané.

Tout à l'heure, M. Boscary-Monsservin souhaitait que je dise quelle serait notre attitude au cours de la négociation si telle ou telle hypothèse se trouvait réalisée.

Très simplement, et cela m'est déjà arrivé à cette tribune, je lui réponds qu'il ne m'est pas possible de dire, avant la négociation, quelle sera l'attitude, l'alternative que le Gouvernement français prendra si l'hypothèse de laquelle il est parti ne se réalise pas. Quelle serait la valeur de ma position à la table de négociation si, d'avance, j'indiquais quelle est ma porte de sortie ?

Je me borne à préciser à M. Boscary-Monsservin que, dans le cas où ces prix uniques ne se réaliseraient pas à la date où ils devront l'être, la position de la France au sein du Marché commun se trouverait profondément transformée. Il n'est pas douteux, en effet, que cette position est le résultat d'un équilibre entre la politique agricole et les autres éléments de la politique européenne. Si, pour une raison quelconque, il se trouvait que les engagements pris en matière de politique agricole n'étaient pas tenus, la France serait amenée à réviser son attitude au sein de la Communauté. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Cela provoquerait certainement un bouleversement profond de la politique agricole nationale, car c'est de l'hypothèse européenne que nous sommes partis pour définir les principaux éléments de notre politique agricole depuis quelques années.

Enfin, avant de conclure, demandons-nous si, le budget étant en quelque sorte le résumé de l'effort accompli dans les différents domaines, nous avons, depuis quelques années, manqué à une règle d'or qui serait la règle des X p. 100 du budget général consacré à l'agriculture. Avant 1960, le record était détenu par le pourcentage de 8,4 en 1954 ; depuis 1960, le pourcentage le plus bas est 9,45 ; autrement dit, loin d'avoir fait une politique budgétaire contraire aux intérêts de l'agriculture, nous n'avons cessé d'accroître la part de l'agriculture dans le budget général.

Je me tourne alors vers M. Charpentier qui, l'autre jour, a tenu à cette tribune un propos que j'ose qualifier de monstrueux. (Mouvements divers.)

M. Charpentier a dit, en effet, que l'agriculture française préférerait la liberté des prix et pas de subventions, la liberté des prix et pas de soutien. (Mouvements divers sur les bancs du centre démocratique.)

Si je me suis trompé, que lui-même ou quelqu'un de ses amis veuille bien me démentir.

Si l'on avait appliqué à l'année 1962 la liberté des prix, c'est-à-dire les prix mondiaux à l'intérieur, la baisse du revenu de l'agriculture aurait été de 14 p. 100, soit de l'ordre de 600 milliards d'anciens francs !

Si l'on avait appliqué en 1963 la liberté des prix, c'est-à-dire les prix mondiaux à l'intérieur, la baisse du revenu de l'agriculture aurait été de 12 p. 100, c'est-à-dire de 550 milliards.

Il faut tout de même sortir de ce faux-semblant, qui consiste à dire qu'en définitive, dans le domaine agricole, la liberté résout tous les problèmes! (Très bien! très bien! sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

A la vérité, dans ce domaine — et toute la difficulté est là — la liberté opprime, alors que l'organisation défend et protège. La liberté, dans le domaine des prix, est une impossibilité. La liberté dans le domaine de la mise au marché en est une également. Seule l'organisation — qu'il s'agisse de l'intervention du F. O. R. M. A. ou de l'organisation du marché — est capable de protéger les producteurs.

M. Pierre Abelin. Monsieur le ministre, voulez-vous me permettre une précision?

M. le ministre de l'agriculture. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Abelin avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Pierre Abelin. En l'absence de mon ami Charpentier qui, aujourd'hui, effectue une mission que lui a confiée le Parlement européen touchant les questions agricoles, je tiens à faire la rectification suivante.

Voici ce que M. Charpentier a déclaré, au cours de la séance du 9 octobre :

« Quand les pouvoirs publics cesseront-ils de lancer à la figure des agriculteurs les millions et même les milliards que l'Etat verse pour leur protection sociale avec, de surcroît, des chiffres contestés, preuves à l'appui... »

« Cessez donc, si vous le voulez, de verser toute subvention, mais ayez alors le courage et l'honnêteté d'accorder des prix de vente qui couvrent des prix de revient. » (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et des groupes socialiste et communiste. — Vives exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le ministre de l'agriculture. Mesdames, messieurs, reprenons l'hypothèse qui semble servir de base à l'intervention de M. Abelin et cherchons à déterminer quel pourrait être l'effet de cette politique. Elle ne serait profitable qu'aux exploitants installés sur des centaines d'hectares, alors que la politique des transferts est la seule qui puisse protéger les petits exploitants. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

En fait, j'ai le sentiment que le silence des orateurs signataires de la motion de censure, qui n'ont absolument pas proposé de politique de rechange...

M. André Brugerolle. L'application de la loi d'orientation!

M. Christian de La Malène. Que l'opposition n'a pas votée!

M. le ministre de l'agriculture. ...résulte en définitive du fait qu'ils ne sont pas en opposition de doctrine avec nous. Peut-être sont-ils seulement un peu plus impatientes. Il est tellement plus facile d'être impatient dans l'opposition qu'au Gouvernement!

M. Charles Privat. Qu'en savez-vous? Vous n'avez jamais été dans l'opposition!

M. le ministre de l'agriculture. Il est tellement plus facile de faire des promesses ou d'échafauder des rêves quand on est dans l'opposition que quand on fait partie du Gouvernement! (Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.)

Avant de descendre de cette tribune, je reprocherai aux signataires de la motion de censure d'avoir instauré un débat politique sur un problème qui nous angoisse autant qu'il peut angoisser les membres de l'opposition, autant qu'il peut angoisser le monde agricole lui-même.

Nous nous trouvons devant l'évolution d'un monde qui désormais obéit à des lois qui ne sont pas conformes à celles de la nature et de l'agriculture. Nous nous épuisons à lutter... (Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.)

Soyez sans crainte, cet épuisement n'ira pas jusqu'à vous laisser le dernier mot. (Rires et applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Raoul Bayou. C'est le peuple qui aura le dernier mot! (Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. Ne recommençons pas à donner le spectacle de nos tumultes.

Je prie l'Assemblée d'écouter en silence la conclusion de M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Nous nous épuisons à résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils se posent; nous nous épuisons à imaginer les problèmes qui se poseront demain, et, avec un malin plaisir, la nature contredit aujourd'hui ce qu'elle donnait pour certain hier.

Un député socialiste. Quel aveu! (Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le ministre de l'agriculture. J'aimerais que l'on me fasse l'aveu contraire et que l'on me dise si en matière de blé ou de vin on peut faire des prévisions certaines pour l'année suivante. Si quelqu'un a ce pouvoir, qu'il se lève et le dise, et nous nous mettrons tous à genoux pour le saluer. (Applaudissements et rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

De nombreux députés de l'U. N. R.-U. D. T. Debout! Debout!

M. le ministre de l'agriculture. Debout les pythies! Debout les fakirs! (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. Je demande à l'Assemblée de retrouver son calme et son sérieux.

M. Jean Nègre. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre?

M. le ministre de l'agriculture. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Nègre, avec la permission de M. le ministre.

M. René Laurin. Voilà un fakir! (Rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Pierre Comte-Offenbach. Voilà le paraquet socialiste!

M. Jean Nègre. Monsieur le ministre, je ne suis pas un fakir, mais simplement un député très préoccupé par les problèmes évoqués cet après-midi, qui vous a écouté avec beaucoup d'attention et qui se demande ce que les agriculteurs français — qui ont une logique trop saine pour suivre les méandres de certaines arguties — penseront demain matin quand ils constateront que vous n'avez pas répondu à l'une des questions posées par leurs représentants : « Qu'entendez-vous faire pour relever le prix du lait à la production? »

A aucun moment, en effet, je ne vous en ai entendu parler. (Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Henry Rey. Ce n'était pas l'objet de la motion de censure!

M. Jean Nègre. Monsieur le ministre, demain, les producteurs français qui ne peuvent malheureusement pas, eux, lire entre les lignes, se demanderont si, oui ou non, le prix du lait de consommation sera aligné sur le prix du lait de transformation. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le député, dans votre département le problème de la viande est plus important que celui du lait...

M. Jean Nègre. Ce n'est pas une raison!

M. le ministre de l'agriculture. Laissez-moi continuer!

Vous représentez cette région du Charolais où la viande est la production essentielle et il ne m'apparaît pas que la viande fasse l'objet de la protestation. (Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.)

En ce qui concerne le prix du lait, le Gouvernement français a assez souvent défini sa position. Il l'a fait avec clarté et a donné les raisons de sa position. Honnêtement, il n'y a pas de motifs nouveaux depuis le 9 octobre de changer l'attitude qu'il a prise, sinon sur quelques problèmes qui seront abordés tout à l'heure.

J'en termine et vous prie de m'excuser, monsieur le président, de vous avoir mis si souvent à contribution.

Tout, absolument tout, nous convainc de poursuivre la politique que nous avons entreprise parce qu'elle est efficace, en dépit des protestations. (Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste et du rassemblement démocratique.)

M. Fernand Grenier. Ce n'est pas brillant!

M. le ministre de l'agriculture. En tout cas, elle est plus efficace que celle dont nous avons eu le spectacle précédemment. (Exclamations sur les mêmes bancs. — Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

En fait, à la fois sur les plans de l'apport aux hommes, de l'aménagement, comme de l'organisation des marchés et de la conquête des débouchés, elle est la seule à apporter une certitude pour l'avenir. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Ruffe. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Hubert Ruffe. Le groupe communiste se prononcera pour la censure du Gouvernement. Je suis chargé de dire dans quel esprit et d'indiquer le sens que nous entendons donner à notre vote.

Une politique ne se juge pas seulement d'après les déclarations ministérielles ou les textes qui la régissent. Elle se juge aussi et surtout à ses résultats.

M. le ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre?

M. Hubert Ruffe. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Il se trouve que je viens d'avoir sous les yeux un document dont je brûle de donner connaissance à l'Assemblée.

« Il n'est rien que Khrouchtchev n'ait imaginé ni tenté pour faire sortir de la terre soviétique la nourriture nécessaire aux peuples qui l'habitent ». (Vives protestations sur les bancs du groupe communiste.)

« Les résultats de ces efforts immenses et valeureux sont fantastiques ». (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)

M. le président. Mes chers collègues, respectez le droit de parole de chacun.

M. le ministre de l'agriculture. « Quarante pour cent de la population active soviétique travaillant dans l'agriculture produit cinquante pour cent de moins sur une étendue double que les huit pour cent de la population active américaine restée à la terre ». (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Henri Duvillard. Cela vous gêne, messieurs les communistes !

M. le ministre de l'agriculture. « Il faut, sur une ferme collective russe, sept fois plus d'heures de travail que sur une ferme occidentale pour faire naître un quintal de blé ! »

M. Roger Rcucaute. Qu'est-ce que cela a à voir avec le débat ? Nous parlons de votre politique agricole. C'est une diversion grotesque !

M. le ministre de l'agriculture. « Voici qui est plus abasourdissant encore : de 1940 à 1963, le rendement moyen à l'hectare en U. R. S. S. a diminué de treize pour cent ». (*Vives exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Fernand Grenier. Zéro !

M. Roger Rcucaute. Pauvre ministre !

M. Waldeck Rochet. C'est indigne !

M. le président. Laissez maintenant parler votre ami M. Ruffe. (*Sourires.*)

M. Hubert Ruffe. Monsieur le ministre, je ne m'attendais pas à une diversion aussi grossière de votre part. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. Alban Fagot. Telle serait votre politique !

M. Hubert Ruffe. Je dis « grossière » parce que vous n'avez pas cité la source de votre information et parce que cette information est en contradiction formelle avec ce que votre propre collègue du Gouvernement, M. Palewski, a déclaré à son retour d'Union soviétique. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Henri Duvillard. C'est pour cela qu'ils ont « débarqué » M. Khrouchtchev ?

M. Hubert Ruffe. En tout cas, chacun se plaît à reconnaître qu'un pays aussi immense que l'Union soviétique qui, il y a près d'un demi-siècle, était le plus arriéré de la terre, s'honore actuellement d'être considéré dans tous les domaines, y compris dans le domaine agricole, comme au premier plan de la production mondiale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Alban Fagot. Avec le blé américain !

M. Hubert Ruffe. En tout cas, permettez-moi de me soucier et d'être davantage inquiet de l'agriculture française que de l'agriculture soviétique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste et du rassemblement démocratique.*)

Une politique ne se juge pas seulement d'après les déclarations ministérielles ou les textes qui la régissent. Elle se juge aussi et surtout à ses résultats.

Les résultats de votre politique ont été largement commentés et ses effets dénoncés à l'occasion du débat agricole du 9 octobre dernier, notamment par mon ami Eugène Fourvel qui est intervenu au nom de notre groupe.

Il n'est pas exagéré de prétendre que jamais comme aujourd'hui on n'a vu les exploitants aussi unanimes et aussi résolus à manifester leur réprobation à l'égard de la politique agricole du Gouvernement. Et aucun plaidoyer rétrospectif, comme celui qu'a développé ici M. Moulin, n'y peut rien.

Chaque paysan travailleur est, en effet, amené à constater l'abîme qui sépare les promesses les plus solennelles de la réalité.

La dure réalité, pour le paysan travailleur, c'est l'écart sans cesse croissant entre des prix agricoles bloqués ou limités et des prix industriels bénéficiant de dérogations multiples ; c'est un plan de stabilisation dont les salaires et les prix agricoles font les frais. Les deux objectifs du plan dit de stabilisation sont, d'une part, de bloquer dans toute la mesure du possible les salaires et les traitements afin de préserver les profits capitalistes ; d'autre part, de maintenir les prix agricoles à la production à un niveau inférieur aux prix des produits industriels de façon à avantager les grands monopoles de l'industrie sans aucun bénéfice pour les consommateurs.

La dure réalité du paysan travailleur c'est aussi l'accumulation écrasante de frais de gestion, de charges sociales, fiscales et autres ; c'est l'accélération de la disparition des petites et moyennes exploitations.

L'exode rural qui marque la période actuelle résulte du fait que la terre assure de moins en moins une vie convenable à la majeure partie des exploitants et qu'elle garantit de moins en moins un avenir à la jeunesse paysanne.

Vous avez cité des chiffres, monsieur le ministre, je veux en produire, moi aussi. Depuis 1958, 200.000 exploitations familiales ont disparu et, chaque année, 160.000 jeunes ruraux abandonnent le travail de la terre.

Mais il faut bien admettre que si une telle politique aboutit à de tels résultats, c'est bien parce qu'elle s'appuie sur une législation qui le permet. Il est incontestable que c'est en se basant sur la loi d'orientation agricole que le Gouvernement a pu prendre une série de décrets qui sont autant de coups portés à la petite et moyenne exploitation familiale.

Je ne prendrai que quelques exemples et d'abord, je citerai les trois décrets du 6 mai 1963 : l'un précise que les prêts et autres avantages seraient refusés aux migrants qui s'installeraient sur une exploitation ayant une superficie inférieure à celle définie par référence à l'article 7 de la loi d'orientation agricole ; l'autre prévoit les mêmes dispositions pour l'attribution des indemnités de réinstallation et les prêts du Crédit agricole aux agriculteurs s'installant sur une nouvelle exploitation ; le troisième, enfin, en raison des conditions imposées, prive la majorité des vieux paysans de l'indemnité viagère de départ.

Je pourrais prendre un autre exemple, celui de la circulaire adressée aux préfets, en date du 8 mai 1963, ordonnant de n'accorder l'attribution de prêts à long terme pour l'acquisition, la construction ou l'amélioration des bâtiments d'habitation ou d'exploitation à usage agricole qu'aux exploitations répondant aux normes de viabilité définies par la loi d'orientation agricole.

Je pourrais également mentionner le décret du 22 mai 1963 dont vous promettez l'assouplissement — ce qui prouve qu'il était arbitraire — décret précisant qu'à l'avenir les prêts du Crédit agricole, pour l'achat d'exploitations, ne seront accordés que si l'exploitation intéressée atteint, après acquisition, une superficie au moins égale à la superficie minimum prévue par la loi.

Je pourrais poursuivre mon énumération. Mais j'ai suffisamment prouvé que c'est bien en application de la loi d'orientation agricole que ces décrets si détestables ont été pris. Il ne saurait d'ailleurs en être autrement puisque l'objectif poursuivi par le Gouvernement est celui-là même qui a été défini par ladite loi.

Ce n'est pas nous qui le disons ; c'est M. le ministre lui-même qui l'a précisé quand, dans la discussion budgétaire, l'an dernier, au mois de novembre également, il fustigeait les députés de la majorité en ces termes : « Relisez les textes de la loi d'orientation que l'on a tendance à oublier lorsqu'ils paraissent contraires aux vœux des intéressés. Ils ont pris comme base de toute la politique agricole la définition d'une exploitation rentable et la convergence de tous les moyens publics au profit de cette exploitation ».

Le ministre ajoutait : « La politique foncière ne peut dans le même temps tendre au maintien des trop petits exploitants et chercher à rendre moins cruel leur départ ».

Voilà qui est net et confirme ce que nous savions déjà : le ministre de l'agriculture considère la loi d'orientation agricole comme la clef de voûte de sa politique, laquelle, soit dit en passant, a déjà fait beaucoup de mal aux petits et moyens exploitants.

Je sais bien que certaines dispositions de la loi, telles celles inscrites aux articles 8 et 31, si elles étaient appliquées, répondraient aux aspirations des exploitants. Mais c'est un fait que seules ont été appliquées les dispositions qui leur sont contraires et qu'aucune de celles qui leur étaient favorables n'a vu le jour. (*Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

Quant à nous, nous avons toujours considéré que la formulation prometteuse des articles contenus dans la loi concernant la parité et la fixation des prix était destinée à faire passer le reste et qu'en tout état de cause et dans le meilleur des cas, ces problèmes ne sauraient être traités autrement par le Gouvernement qu'en fonction du contexte fondamental d'une concentration agraire dans la perspective du Marché commun avec tout ce qui en découle dans le domaine de l'organisation : économie contractuelle, comités économiques, groupements de producteurs, notamment. Tel est le but essentiel de la loi d'orientation agricole.

C'est pourquoi le vote de censure que nous allons émettre, parce qu'il est un des rares moyens dont nous disposons sur le plan parlementaire pour condamner la politique du Gouvernement, ne signifie pas pour autant que nous voulions, ainsi que le demande la motion, l'application d'une loi d'orientation agricole que nous n'avons pas votée et que nous condamnons.

Nous nous élevons contre la politique de discrimination qu'elle préconise et qui refuse aux exploitants modestes les avantages exclusivement réservés aux plus favorisés. Nous nous élevons contre la politique d'amputation des exploitations familiales et d'élimination des petits au profit des gros par laquelle elle se traduit.

Je sais bien que pour justifier cette politique on nous objecte qu'il faut des exploitations plus grandes pour soutenir

la concurrence de plus en plus vive qui va se manifester au sein du Marché commun.

A cela, nous répondons que nous avons, depuis le début, dénoncé le Marché commun comme une entente entre capitalistes, comme une concentration et une centralisation du capital monopoliste. La petite Europe qu'on nous propose, c'est l'Europe des trusts. Nous n'acceptons pas que la paysannerie française soit sacrifiée aux exigences d'une politique qui est, ainsi que doit le reconnaître le manifeste des organisations agricoles soumis à la signature des parlementaires « dans le développement du Marché commun, une politique dominée par d'autres considérations que l'intérêt général des agriculteurs et du monde rural ».

Et ce n'est pas le plaidoyer plutôt sombre que vient de faire M. Boscardy-Monsservin en faveur du Marché commun qui nous dissuadera de cette appréciation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

On tente également de justifier la disparition du plus grand nombre possible d'exploitations familiales par le progrès technique qui, en agriculture, exige des exploitations plus grandes.

Il est bien vrai que la petite exploitation individuelle ne permet pas l'utilisation rationnelle des machines et des techniques modernes au même titre que les grandes. Nous n'ignorons pas non plus que les fils de paysans obligés de quitter la terre sont nombreux et il n'est pas du tout dans notre intention de les y retenir malgré eux. Mais ce que nous n'acceptons pas, c'est que le Gouvernement tire prétexte d'une telle situation pour prendre des mesures destinées à hâter et à précipiter la mort de centaines de milliers d'exploitations familiales au seul profit d'une minorité de grosses exploitations de type capitaliste. C'est bien à cela qu'aboutit votre politique, tant il est vrai que la concentration capitaliste que vous favorisez systématiquement conduit à l'expropriation de la masse des petits paysans.

C'est cela que nous dénonçons en préconisant une politique qui tend, au contraire, à défendre et à protéger les petits et moyens exploitants contre l'emprise capitaliste et la grande propriété foncière, contre la menace d'expropriation qui pèse sur eux en permanence.

Le 9 octobre dernier, monsieur le ministre, vous avez déclaré : « On nous a demandé s'il existait une politique de rechange ou si le Gouvernement envisageait une autre politique que celle qu'il pratique. » Et vous avez affirmé : « Il n'y a point d'autre politique. »

Aujourd'hui, vous avez été plus précis. Vous avez dit : « Il n'y a pas d'autre politique possible que la nôtre. »

Je vous demande bien pardon, monsieur le ministre. Si, il peut y avoir une autre politique. Vous avez reproché aux autres partis de l'opposition de ne pas vous avoir fait de propositions constructives et concrètes. Voici ce que nous proposons comme programme, et vous pouvez, monsieur le ministre, prendre votre stylographe pour en prendre note. (*Applaudissements et rires sur les bancs du groupe communiste.*)

Alors que votre politique organise en fait la dépossession des petits et moyens paysans au profit des gros, nous sommes, au contraire, partisans d'une loi prévoyant que pour toutes les terres disponibles et mises en vente, il sera institué un droit spécial d'acquisition au bénéfice des paysans qui exploitent directement avec les membres de leur famille.

En même temps, nous demandons que des prêts à long terme et à faible intérêt — au début même sans intérêt — soient accordés à ces paysans pour l'acquisition de ces terres, et qu'en outre ils soient exonérés de tous droits de mutation et d'enregistrement.

Alors que votre politique tend à priver la majorité des exploitations familiales de l'aide de l'Etat, nous proposons, au contraire, que cette aide leur soit réservée en priorité sous diverses formes, telles que l'octroi de ristournes sur les acquisitions de matériel agricole et d'engrais, de prêts d'équipement, de subventions pour l'habitat rural, d'exonérations ou d'abattelements en matière fiscale. Et nous préconisons une véritable caisse nationale de garantie contre les calamités agricoles.

Nous proposons la mise en œuvre d'une politique d'aide et de soutien à la coopération agricole sous toutes ses formes, et tout particulièrement aux coopératives d'utilisation en commun du matériel agricole, afin de permettre aux petits et moyens exploitants d'utiliser plus rationnellement les machines et l'outillage modernes.

En ce qui concerne le problème des prix, qui est au centre des préoccupations actuelles des exploitants familiaux, nous demandons des prix agricoles en rapport avec les coûts de production, avec exonération des charges de résorption pour les petits et moyens producteurs.

Nous demandons l'abaissement des prix des produits nécessaires à l'agriculture, l'extension des débouchés agricoles, notamment grâce au relèvement du pouvoir d'achat des masses laborieuses, l'aménagement des marchés dans l'intérêt commun des producteurs et des consommateurs et, à la place de ce Marché commun dont vous ne savez comment vous dépêtrer, une large politique d'échanges commerciaux avec tous les pays sans discrimination sur la base d'avantages réciproques et dans le respect de la souveraineté nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Nous réclamons le rétablissement et l'élargissement des droits des fermiers et métayers, l'extension des avantages de la sécurité sociale à la famille paysanne, le relèvement de la retraite vieillesse agricole et la parité des droits entre les ouvriers agricoles et les ouvriers des autres professions.

Enfin, en matière d'enseignement, nous demandons, d'une part, que l'enseignement agricole soit mis à la portée de tous les jeunes paysans qui sont appelés à rester des jeunes agriculteurs, d'autre part, qu'un effort beaucoup plus grand soit réalisé pour la formation professionnelle et technique des jeunes ruraux qui entendent se diriger vers une autre activité que l'agriculture, ce qui exige notamment la multiplication des écoles et des centres de formation technique dans les régions et les cantons ruraux.

Vous voyez bien, monsieur le ministre — et M. Moulin le verrait s'il était là — qu'une autre politique que la vôtre est parfaitement possible et conforme, celle-là, aux intérêts de la paysannerie laborieuse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Pour nous, ce n'est pas la rentabilité capitaliste qui est l'élément déterminant mais c'est avant tout le sort des hommes, des femmes, des jeunes de nos villages, c'est-à-dire le facteur humain et social. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il va sans dire que l'application d'une telle politique exige le changement complet d'orientation politique dans tous les domaines, car la solution des problèmes agricoles et sociaux ne peut être détachée de la question de savoir qui dirige le pays.

Au service de la haute banque, symbolisée par le Premier ministre que je vois ici à son banc, au service de la grande industrie et des grands possédants, le pouvoir gaulliste ne peut, par sa nature même, réaliser un programme de défense paysanne allant dans le sens de celui que je viens d'indiquer.

C'est d'ailleurs pourquoi, messieurs les ministres, la lutte de la paysannerie laborieuse se poursuit et s'intensifie. Il est nécessaire qu'elle se poursuive et s'intensifie pour la défense de ses intérêts immédiats et vitaux.

Cette lutte est inséparable de celle de tous les travailleurs et démocrates. C'est si vrai que déjà dans plusieurs régions de France, ouvriers et paysans manifestent côte à côte, prenant conscience que dans le contexte actuel une action commune dans l'union sans exclusive a beaucoup plus de chances de faire aboutir les revendications qui leur sont propres; qu'elle est nécessaire et indispensable pour un changement d'orientation politique, pour en finir aussi avec le régime du pouvoir personnel et pour voir s'établir dans notre pays une démocratie véritable au service du peuple et de la nation.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, c'est dans ce sens et dans cet esprit que le groupe communiste votera la motion de censure, un des rares moyens, je le répète, que nous avons sur le plan parlementaire pour condamner la politique gouvernementale.

Ce vote ne signifiera nullement que nous voulions, ainsi que le demande la motion, l'application de la loi d'orientation...

M. François Grussenmeyer. Que vous n'avez pas votée !

M. Hubert Ruffe. ... qui est la clé de vote de toute la politique gouvernementale, que nous condamnons et qui a déjà fait tant de mal à la paysannerie laborieuse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion et vote sur la motion de censure.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)